MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU BUDGET ET DES FINANCES

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGETAIRE ET ECONOMIQUE PLURIANNUELLE (DPBEP) 2020-2022

JUIN 2019

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX ii
LISTE DES GRAPHIQUES ii
SIGLES ET ABREVIATIONS i
INTRODUCTION 4
CHAPITRE I : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET REGIONAL 6
I ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL 6
II ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE REGIONAL 2016-2019 6
CHAPITRE II : EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES NATIONALES 2016-2019 8
I EVOLUTION MACROECONOMIQUE 2016-2019 8
I.1 Évolution du secteur réel et des prix 8
I.2 Estimation de la Balance des paiements 13
I.3 Situation monétaire 14
II ÉVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2016-2019 15
II.1 Recettes budgétaires 15
II.2 Dépenses budgétaires 16
II.3 Solde budgétaire et financement 18
II.4 Evolution de la dette publique 18
II.5 Etat de convergence communautaire 21
CHAPITRE III : PERSPECTIVES ECONOMIQUES NATIONALES 2020-2022 23
I PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES 2020-2022 23
I.1 Projection du secteur réel 24
I.2 Projection de l'inflation 24
II PERSPECTIVES DES FINANCES PUBLIQUES 2020-2022 25
II.1 Politique budgétaire 25
II.2 Réformes fiscales 25
II.3 Mesures d'amélioration des recettes non fiscales 26
II.4 Projection des recettes et des dépenses budgétaires 26
II.5 Solde budgétaire et financement 31
II.6 Ressources et charges de l'Etat 33
II.7 Politique d'endettement 34
II.8 Perspectives des convergences communautaires 35
CHAPITRE IV : PRIORITES ET CHOIX STRATEGIQUES BUDGETAIRES EN MATIERE D'ALLOCATION GLOBALE DES RESSOURCES 37
I Plan national de développement (PND) 2018-2022 37

I.1 Les grands axes du PND 2018-2022 37
I.2 Plan de financement du PND 38
I.3 Réformes pour appuyer la participation du secteur privé 39
II Les priorités du DPBEB en lien avec le PND 40
II.1 Quelques grands projets d'investissements en liens avec les orientations du PND ... 40
II.2 Répartition des projets d'investissement du PIP par axe du PND de 2020-2022 41
II.3 Quelques principales actions prioritaires au niveau sectoriel 42
CHAPITRE V : RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION **47**
CONCLUSION **50**
ANNEXE : Cadrage budgétaire 2020-2022 (en milliers de francs CFA) ..... **i**

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Croissance du PIB par secteur 2016- 2019 (en pourcentage) 11
Tableau 2: Balance des paiements 2016-2019 (en milliards de francs CFA) 14
Tableau 3: Evolution de la part des dépenses ordinaires dans les ressources intérieures 2016-2018. 17
Tableau 4: Evolution de la dette publique de 2016 à 2018 (en milliards de francs CFA) 19
Tableau 5 : Evolution du stock de la dette intérieure (en milliards de francs CFA) 19
Tableau 6 : Evolution de l'encours de la dette extérieure (en milliards de francs CFA) 20
Tableau 7: Evolution des critères de convergence de 2016 à 2018 22
Tableau 8: Croissance du PIB par secteur 2019-2022 (en pourcentage) 24
Tableau 9: Quelques données macroéconomiques de 2018 à 2022 25
Tableau 10: Evolution de la part des dépenses ordinaires dans les ressources intérieures 2020-2022 30
Tableau 11: Evolution des recettes, des dépenses et du solde budgétaire (en milliards de francs CFA) 31
Tableau 12 : Projection des ressources et des charges de trésorerie 2020-2022(en milliards de francs CFA) 33
***Tableau 13**: Evolution des ressources et des charges de l'Etat (en milliards de francs CFA)* 34
Tableau 14: Quelques indicateurs des finances publiques 34
Tableau 15: Evolution des critères de convergences de 2020 à 2022 36
Tableau 16: Schéma de financement public du PND (en milliard de francs CFA) 39
Tableau 17: Répartition des projets du PIP 2020-2022 par axe du PND 41

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolutions et perspectives de croissance économique dans les différentes zones (%) .. 7
Graphique 2: Taux de croissance des différents secteurs sur la période 2016-2018 8
Graphique 3: Evolution des VA des branches du secteur primaire 9
Graphique 4: Evolution des VA des branches du secteur secondaire 10
Graphique 5: Evolution des VA des branches du secteur tertiaire 10
Graphique 6: Evolution du taux de croissance du PIB et de l'inflation (en %) de 2015-2019 12
Graphique 7: Trajectoire des recettes budgétaires 2016-2022 26
Graphique 8: Histogrammes des dépenses budgétaires 2016-2022 28
Graphique 9: Trajectoire des dépenses ordinaires 2016-2022 29

Graphique 10: Evolution des recettes, des dépenses et du solde budgétaire 31
Graphique 11: Evolution des ressources, charges et solde de trésorerie 33
Graphique 12: Evolution des ressources et des charges de l'Etat 34
Graphique 13: Répartition des projets par axe du PND 41

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEP	Appel à l'épargne publique
AGR	Activité génératrice de revenus
AGRISEF	Accès des agriculteurs aux services financiers
AIDE	Appui à l'insertion et au développement de l'embauche
AIGE	Aéroport international Gnassingbé Eyadema
AJSEF	Accès des jeunes aux services financiers
ANADEB	Agence nationale d'appui au développement à la base
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
ANVT	Agence nationale de volontariat du Togo
APSEF	Accès des pauvres aux services financiers
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest
BID	Banque islamique de développement
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
BT	Bon de trésor
BTP	Bâtiments et travaux publics
CDB	Comités de développement à la base
CDDI	Commissariat des douanes et des droits indirects
CEProDuC	Centre d'excellence en protection durable des cultures
CERSA	Centre d'excellence régional sur les sciences aviaires
CFA	Communauté financière d'Afrique
CI	Commissariat des impôts
CIR	Cadre intégré renforcé
CNDH	Commission nationale des droits de l'homme
CNS	Conseil national de la statistique
CP1	Cours préparatoire 1ère année
CVJR	Commission vérité justice et réconciliation
DDPF	Direction de la dette publique et du financement
DGBF	Direction générale du budget et des finances
DGEAE	Direction générale des études et analyses économiques
DOB	Débat d'orientation budgétaire
DPBEP	Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle
DPPD	Document de programmation pluriannuelle des dépenses
DTS	Droits de tirages spéciaux
EDST	Enquêtes démographiques et de santé au Togo
ENT	Environnement numérique de travail
EPIP	Evaluation des politiques et institutions du pays
FAD	Fiche d'autorisation des dépenses
FAIEJ	Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes
FBCF	Formation brute de capital fixe
FCFA	Francs de la communauté financière africaine

FMI	Fonds monétaire international
FNFI	Fonds national de la finance inclusive
GVT	Glissement vieillesse technicité
HCRRUN	Haut-commissariat à la réconciliation et au renforcement de l'unité nationale
HYDROMET	Projet de renforcement des services hydrométéorologiques et d'alerte
IADM	Initiative pour l'annulation de la dette multilatérale
IDE	Investissements directs étrangers
IHPC	Indice harmonisé des prix à la consommation
INSEED	Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques
LFI	Loi de finances initiale
LFR	Loi de finances rectificative
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
MIFA	Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques
ODD	Objectifs de développement durable
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OTR	Office togolais des recettes
PAAQET	Projet d'amélioration de l'accès-équité et de la qualité de l'éducation au Togo
PAF	Produit d'Accès à la Formalisation
PAFPE	Programme de formation technique et professionnelle et emploi des jeunes
PAIPJA	Projet d'appui à l'insertion et à la promotion des jeunes artisans
PAL	Port autonome de Lomé
PAP	Projet annuel de performance
PAPV	Programme d'appui aux populations vulnérables
PAPV	Programme d'appui aux populations vulnérables
PAREC	Projet d'appui à la réforme des collèges
PARESI-UPT	Programme d'appui à la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement supérieur en sciences et ingénierie dans les universités publiques du Togo
PASET	Projet d'assistance au secteur de l'énergie du Togo
PATA-Oti	Projet d'aménagement des terres agricoles de la plaine de l'Oti
PAUT	projets d''aménagement urbain du Togo
PDC	Projet de développement communautaire
PDRD	Projet de développement rizicole de la plaine de Djagblé
PDRIMô	Projet de développement intégré de la plaine de Mô
PEAT	Projet eau et assainissement au Togo
PERI	Projet d'éducation pour le renforcement institutionnel
PGFF	Plan de gestion des fluides frigorigènes
PIB	Produit intérieur brut
PIBA	Produit intérieur brut agricole
PIDU	Projet d'infrastructure et de développement urbain
PIP	Programme d'investissements publics
PLF	Projet de loi de finances
PME	Petite et moyenne entreprise
PND	Plan national de développement
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire

PNG	Position nette du gouvernement
PNIASA	Programme national d'investissement agricole et de la sécurité alimentaire
PNIASAN	Programme national d'investissement agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnel
PNPER	Projet national de promotion de l'entreprenariat rural
PNRCME-DD	Programme national de renforcement des capacités et de modernisation de l'Etat pour le développement durable
PPTE	Pays pauvres très endettés
PR	Produit de Refinancement
PRADEB	Programme d'appui au développement à la base
PRISET	Projet de réformes et d'investissements dans le secteur de l'énergie au Togo
PRODAK-Togo	Projet de durabilité et de renforcement des capacités commerciales de l'anacarde et du karité du Togo
PROVONAT	Programme de promotion du volontariat national au Togo
PSF	Prestataires de services financiers
PTF	Partenaires techniques et financiers
PUDC	Projet d'urgence de développement communautaire
PUDC	Programme d'urgence de développement communautaire
RAP	Rapport annuel de performance
REDD+	Projet de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
SCAPE	Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi
SEGUCE	Société d'exploitation du guichet unique du commerce extérieur
SNP	Système national de planification
SOFIE	suivi des ouvrages de forage et des indicateurs pour l'eau
SOTRAL	Société des transports de Lomé
SSN	Système statistique national
THIMO	Travaux à haute intensité de main d'œuvre
TOFE	Tableau des opérations financières de l'Etat
TPE	Très petite entreprise
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
UMOA	Union monétaire ouest africaine
USD	Dollar US
VA	Valeur ajoutée
WACA	Projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest
WARCIP	West African regional communications infrastructure program
ZAAP	Zones d'aménagement agricole planifié

INTRODUCTION

Le Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) est un outil de cadrage macroéconomique, budgétaire et financier couvrant une période triennale. Visant l'objectif de renforcement de la discipline macro-budgétaire en définissant une trajectoire des finances publiques en lien avec les critères de convergence de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), l'élaboration du DPBEP 2020-2022 s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de l'information budgétaire et comptable, conformément à la directive n°06/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant lois de finances au sein de l'UEMOA et transposée dans l'arsenal juridique togolais à travers la loi organique n°2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois de finances (LOLF 2014).

Suivant les dispositions du décret n° 2019-008/PMRT fixant le calendrier budgétaire de l'Etat, ce DPBEP fera l'objet de deux actualisations : la première actualisation interviendra à la suite du DOB et la seconde après l'adoption de la Loi de finances par l'Assemblée Nationale. En effet, au regard des dispositions des articles 52 et 57 de la loi précitée, le projet de loi de finances de l'année est élaboré en référence à un document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle couvrant une période minimale de 3 ans.

Constituant le socle à l'élaboration du projet de loi de finances 2020, le DPBEP 2020-2022 contribue à une meilleure allocation des ressources mobilisables en cohérence non seulement avec les orientations stratégiques des politiques publiques mais aussi avec les engagements vis-à-vis du pacte de l'UEMOA et le programme conclu avec le FMI ; le tout en lien avec les priorités du gouvernement définies dans le PND. Les choix de politiques publiques du gouvernement sur la période 2020-2022 sont donc traduits dans le présent document.

En référence à la loi n°2014-009 du 11 juin 2014 portant code de transparence et à la loi organique n°2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois de finances (LOLF 2014), le présent DPBEP sera adopté en conseil des ministres et soumis à un débat d'orientation budgétaire (DOB) à l'Assemblée nationale avant le 30 juin 2019.

Le débat d'orientation budgétaire est donc un exercice de transparence budgétaire permettant au gouvernement de faire le point sur la situation et les perspectives économiques et de préciser sa stratégie des finances publiques sur la période 2020-2022. Ce débat offre ainsi au Parlement une première estimation de l'évolution de la situation budgétaire avant les discussions sur le projet de loi de finances 2020.

Le DPBEP tel que prévu par la LOLF 2014 s'appuie sur des hypothèses économiques précises et justifiées. Il définit la trajectoire des recettes et des dépenses budgétaires de l'Etat et procède à l'évaluation des ressources, des charges et de la dette du secteur public (administration centrale, collectivités locales, entreprises publiques et organismes de protection sociale).

Il fixe, à moyen terme, les objectifs d'équilibre budgétaire et financier, en termes de prévision du déficit budgétaire résultant de l'évaluation des recettes et des dépenses budgétaires au sens des engagements, conformément au pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA.

En référence à la LOLF et des directives communautaires, le DPBEP 2020-2022 servira à la programmation du budget programme 2020 -2022. Le Togo ayant adopté la démarche progressive dans la mise en œuvre des dispositions de la LOLF, le DPBEP pour la période 2020-2022 est élaboré sur un périmètre limité à l'administration centrale. Toutefois, au regard de la communalisation intégrale du territoire en 2019, le DPBEP 2020-2022 prévoit le renforcement de l'opérationnalisation des communes.

Le DPBEP 2020-2022 tient compte des orientations et priorités du Plan national de développement (PND) 2018-2022. Il permettra pour la première fois au gouvernement dans sa recherche de l'efficacité et de l'efficience des allocations budgétaires d'appliquer la budgétisation axée sur les résultats par l'opérationnalisation des budgets-programmes dans toute l'administration publique pour compter du 1er janvier 2020.

Le document est structuré en cinq (05) chapitres à savoir :
(i) environnement économique international et régional ; (ii) évolution récente et perspectives économiques nationales ; (iii) évolution récente et perspectives des finances publiques ; (iv) stratégie nationale et orientations ; (v) risques et mesures d'atténuation.

CHAPITRE I : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET REGIONAL

Le DPBEP 2020-2022 est élaboré dans un contexte international marqué par une croissance économique en ralenti et une reprise précaire.

I ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL[1]

En Avril 2018, l'activité s'accélérait dans presque toutes les régions du monde et il était prévu que la croissance mondiale atteindrait 3,9 % en 2018 et en 2019. Un an plus tard, les choses ont changé : l'escalade des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine, les tensions macroéconomiques en Argentine et en Turquie, les perturbations du secteur automobile en Allemagne, le durcissement de la politique du crédit en Chine et le resserrement des conditions financières, conjugués à la normalisation de la politique monétaire dans les plus grands pays avancés, ont contribué à un fléchissement marqué de l'expansion mondiale, surtout au deuxième semestre de 2018.

Comme cette faiblesse devrait persister au premier semestre de 2019, les perspectives de l'économie mondiale (PEM) prévoient un ralentissement de la croissance en 2019 pour 70 % de l'économie mondiale. La croissance mondiale, qui a culminé à près de 4 % en 2017, a fléchi à 3,6 % en 2018, et devrait encore ralentir en 2019, à 3,3 %. Bien qu'une croissance mondiale de 3,3 % demeure raisonnable, les perspectives de nombreux pays sont très moroses, avec des incertitudes considérables à court terme, d'autant que les taux de croissance des pays avancés convergent vers leur potentiel modeste à long terme.

II ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE REGIONAL 2016-2019

En Afrique subsaharienne, la croissance devrait passer de 2,9% en 2018 à 3,5% en 2019 et à 3,6% en 2020. La diminution des cours du pétrole a entraîné des révisions à la baisse de la croissance économique en Angola et au Nigéria. Les chiffres publiés pour la région masquent de fortes variations dans les performances, plus du tiers des économies subsahariennes devant connaître une croissance de plus de 5% de 2019-2020.

Dans l'UEMOA, les perspectives restent favorables mais sont sujettes à des risques baissiers. La croissance économique devrait rester supérieure à 6% sur le moyen terme, dans un contexte où tous les pays de l'Union se sont fortement engagés dans des actions d'assainissement budgétaire et de développement visant à améliorer la compétitivité et renforcer la dynamique de l'investissement privé. Les principaux risques pesant sur cette perspective incluent le risque de retards dans la mise en place des programmes de réformes nationaux, celui de nouveaux défis sécuritaires, ainsi que les incertitudes relatives à la croissance mondiale et aux conditions sur les marchés financiers internationaux.

[1]Selon les Perspectives de l'économie mondiale du FMI : avril 2019.

L'inflation globale s'accélérerait en 2018, tant dans les pays avancés que dans les pays émergents et en développement. Dans les pays avancés, le taux d'inflation se situerait à 2,0% en 2018, contre 1,7% en 2017. Aux Etats-Unis, la hausse des prix atteindrait 2,4%, contre 2,1% en 2017.

En perspective, la croissance mondiale devrait rester stable, à 3,7 % en 2020 : le fléchissement de la croissance dans les pays avancés, du fait du relâchement de la relance budgétaire aux États-Unis et de l'affaiblissement des répercussions favorables de la demande américaine sur les partenaires commerciaux du pays, serait compensé par une accélération de la croissance dans les pays émergents et les pays en développement. Par la suite, la croissance mondiale devrait ralentir progressivement pour atteindre 3,6% en 2022, principalement parce que la croissance dans les pays avancés se modérera pour se rapprocher de son potentiel.

Graphique 1 *: Evolutions et perspectives de croissance économique dans les différentes zones (%)*

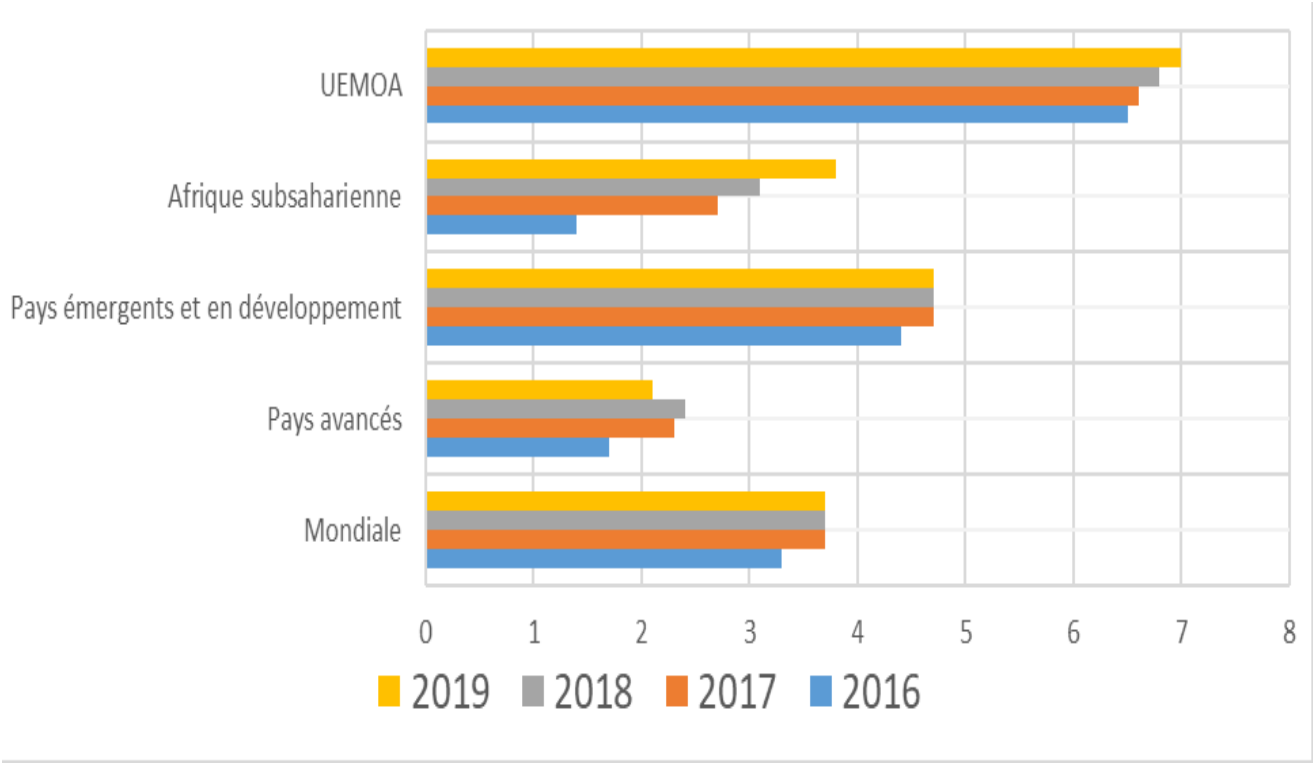

Source : UEMOA, rapport de surveillance multilatérale, décembre 2018

CHAPITRE II : EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES NATIONALES 2016-2019

Le présent chapitre retrace l'évolution de la situation économique du pays sur la période 2016-2018 et l'estimation 2019, les réformes économiques structurelles puis les objectifs de politiques et les perspectives macroéconomiques sur les trois (03) prochaines années. L'ensemble de ces informations serviront de base pour les projections de la période 2020-2022.

I EVOLUTION MACROECONOMIQUE 2016-2019

Au plan national, l'analyse de la situation économique sur la période 2016-2019 est faite à travers l'évolution des comptes macroéconomiques.

I.1Évolution du secteur réel et des prix

L'activité économique nationale sur la période 2016-2018 s'est déroulée dans un contexte marqué essentiellement par l'exécution des projets du secteur agricole à travers le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) et la mise en œuvre de la politique des grands travaux de renforcement des infrastructures économiques.

Le PIB réel a connu sur la période un taux de croissance moyen de 4,8%. Cette bonne tenue de l'activité reflète celle des différents secteurs de l'économie qui ont tous connu des hausses de leurs valeurs ajoutées (graphique1). La contribution à la croissance est de 0,7% ; 0,3% et 1,7% en moyenne respectivement pour les secteurs primaire, secondaire et tertiaire marchand.

Graphique 2: Taux de croissance des différents secteurs sur la période 2016-2018

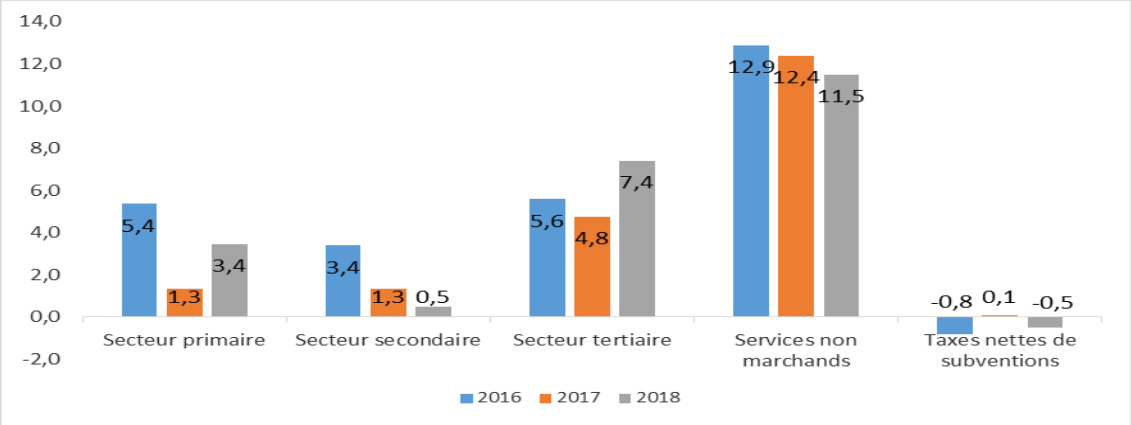

Source : DGEAE

La Valeur ajoutée (VA) du secteur primaire est restée sur une tendance haussière entre 2016 et 2018 avec un ralentissement du rythme de croissance en 2017. Cette hausse est liée à l'augmentation de la production agricole et de l'élevage et chasse sur la période sous-revue. La part

relative du secteur primaire s'est établie à 23,6% en 2018 tout comme en 2017 contre 26,4% en 2016.[2]

Au niveau du secteur secondaire, l'activité a connu un ralentissement entre 2016 et 2018 avec un taux de croissance annuel moyen est de 1,7%. La part relative de ce secteur est passée de 16,2% en 2016 à 17,0% en 2017 pour s'établir à 16,6% en 2018.

S'agissant du secteur tertiaire marchand le taux de croissance annuel moyen sur la période est de 5,9%. Sa part relative dans la formation du PIB est de 28,5% en moyenne sur la période sous revue. Cette performance est essentiellement portée par les branches « Transport et Télécommunications » (+0,7%), « Services aux entreprises » (+0,4%) et « Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) » (0,5%).

En valeur, le PIB est passé de 2.618,1 milliards de francs CFA en 2016 à 2.774,2 milliards de francs CFA en 2017 pour s'établir à 2.942,7 milliards de francs CFA en 2018.

Du côté de la demande, la croissance économique est essentiellement soutenue par la consommation finale et les investissements privés. La consommation finale enregistre un taux de croissance moyen annuel de 5,0%. S'agissant de l'investissement ou de la Formation brute de capital fixe (FBCF) privée, la hausse annuelle moyenne s'est établie à 3,2%.

Le taux de croissance du PIB réel de l'année 2019 est projeté à 5,1% et serait porté par le dynamisme de tous les secteurs qui devraient contribuer à la croissance économique à hauteur de 1,0% ; 0,7% et 2,1% respectivement pour les secteurs primaire, secondaire et tertiaire marchand.

La Valeur ajoutée (VA) du secteur primaire serait en hausse de 5,2% en 2019 contre 3,4% en 2018. Sa contribution à la croissance serait de 1,0 point contre 0,7 point en 2018 (cf. détails dans le graphique 3). Cette évolution serait liée à l'augmentation de la production de l'agriculture d'exportation et à la bonne tenue de la branche « sylviculture et pêche » (graphique 2)

Graphique 3: Evolution des VA des branches du secteur primaire

[2] Avec la prise en compte de la série des comptes nationaux définitifs produits par l'INSEED, la répartition du PIB par secteur a changé en faisant passer le secteur tertiaire en première place en termes de part relative au détriment du secteur primaire.

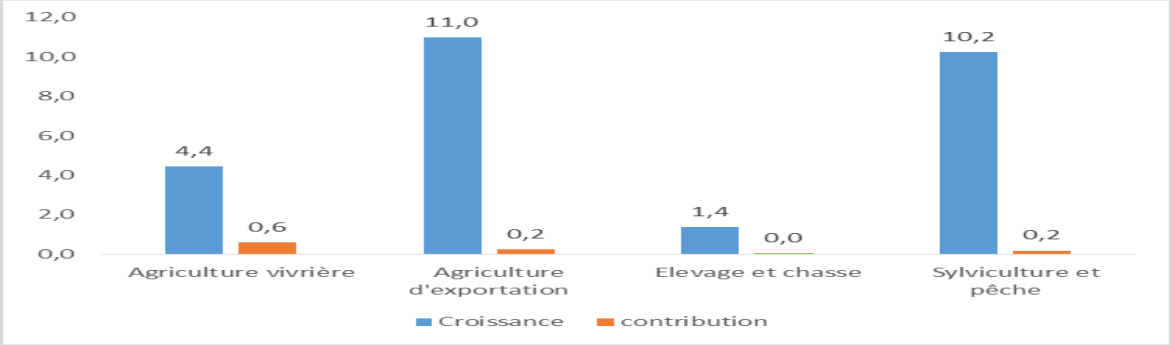

Source : DGEAE

Le secteur secondaire enregistrerait une hausse de 4,2% en 2019. Sa contribution à la croissance serait de 0,7 point tirée notamment par les « autres activités manufacturières » (0,2 point), la « production d'électricité gaz et eau » (0,2 point) et la « construction » (0,1 point) 2018 (cf. détails dans le graphique 4).

Graphique 4: Evolution des VA des branches du secteur secondaire

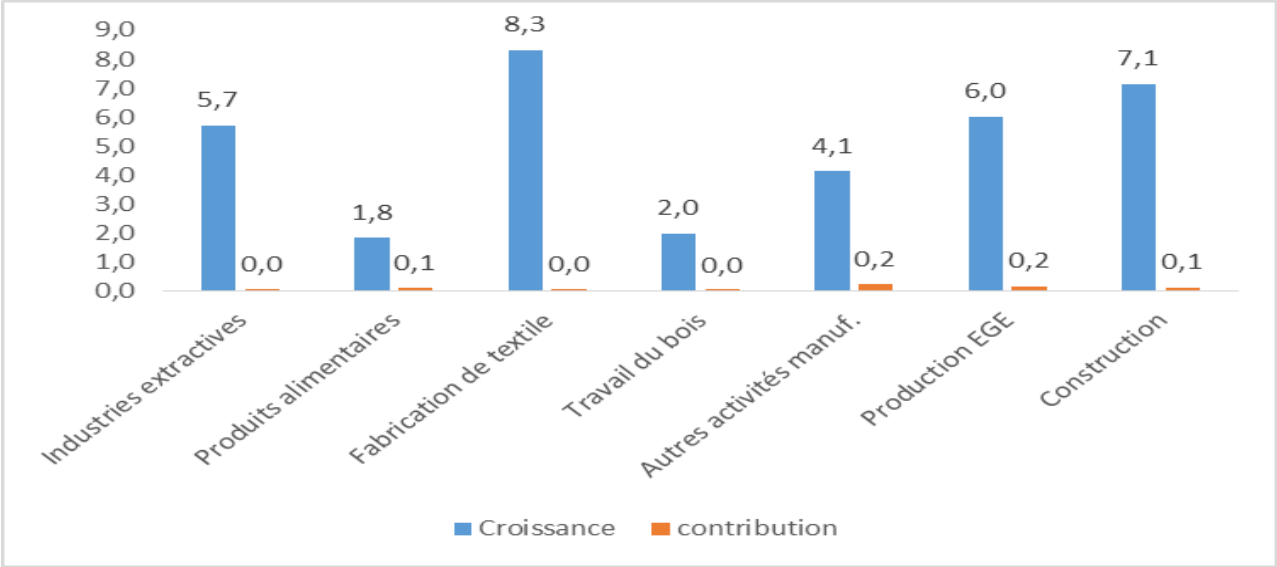

Source : DGEAE

Le secteur tertiaire marchand, progresserait de 4,9%. Cette progression serait soutenue essentiellement par les branches : « Commerce » (+4,7%), « Transports et Télécommunications », « Activités financières » « Services aux entreprises » comme le montre le graphique 3. Sa contribution à la croissance du PIB serait de 1,5 point en 2019 (cf. détails dans le graphique 5).

Graphique 5: Evolution des VA des branches du secteur tertiaire

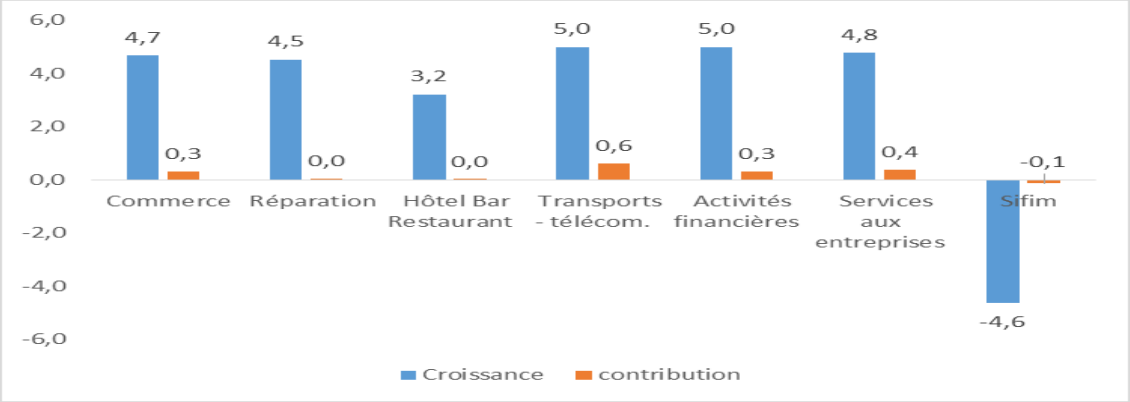

Source : DGEAE

Le PIB nominal en 2019 serait de 3.151,8 milliards de francs CFA, en augmentation de 7,1% par rapport à 2018. L'indice du déflateur du PIB serait en progression de 1,9% par rapport à 2018. Le PIB nominal par habitant[3] passerait de 400.256 FCFA en 2018 à 418.650 FCFA en 2019. La croissance du PIB réel de 5,1% en 2019 serait essentiellement portée, par la consommation finale et les investissements.

La consommation finale globale à prix courant en 2019 représenterait 84,7% du PIB contre 86,0% en 2018, sous l'effet combiné de la baisse de la part de la consommation privée qui représenterait 63,4% du PIB contre 65,3 en 2018 et de la hausse de la part de la consommation publique qui passerait de 20,7% en 2018 à 21,4% en 2019.

La Formation brute de capital fixe (FBCF) totale enregistrerait une hausse de 16,8% par rapport à 2018 pour se fixer à 868,6 milliards de francs CFA en 2019. Cette hausse serait impulsée par la FBCF privée et la FBCF publique qui progresseraient respectivement de 11,9% et 28,2%. La part relative de la FBCF publique passerait de 7,6% en 2018 à 9,1% en 2019. Le taux d'investissement se situerait à 27,6% en 2019 contre 25,3% en 2018, en liaison avec les effets favorables attendus des efforts du Gouvernement dans l'amélioration du climat des affaires à l'endroit du secteur privé.

Les détails de l'évolution du secteur réel se présentent ainsi qu'il suit dans le tableau 1

Tableau 1: Croissance du PIB par secteur 2016- 2019 (en pourcentage)

N°	LIBELLES	Réalisations			Estimations
		2016	2017	2018	2019
1	SECTEUR PRIMAIRE	5,4	1,3	3,4	5,2

[3] Selon l'INSEED la population du Togo est estimée à 7.352.000 habitants en 2018 avec une croissance démographique estimée à 2,4% l'an.

2	Agriculture vivrière	3,5	2,9	3,0	4,4
3	Agriculture d'exportation	27,5	4,2	9,7	11,0
4	Elevage et chasse	7,0	-0,1	4,3	1,4
5	Sylviculture et pêche	-2,0	-9,2	-1,3	10,2
7	**SECTEUR SECONDAIRE**	**3,4**	**1,3**	**0,5**	**4,2**
8	Industries extractives	19,4	-14,1	21,0	5,7
9	Produits alimentaires	8,6	9,8	1,4	1,8
10	Fabrication de textile	40,4	7,8	7,9	8,3
11	Travail du bois	-12,1	5,6	3,0	2,0
12	Autres activités manuf.	-2,8	1,3	1,2	4,1
13	Production EGE	2,9	-14,2	-8,4	6,0
14	Construction	13,3	16,2	3,3	7,1
16	**SECTEUR TERTIAIRE**	**5,6**	**4,8**	**7,4**	**4,9**
17	Commerce	0,1	0,2	3,0	4,7
18	Réparation	-18,1	4,8	7,3	4,4
19	Hôtel Bar Restaurant	-14,5	56,5	4,6	2,5
20	Transports - télécom.	6,0	2,5	9,6	5,0
21	Activités financières	-0,1	-5,1	7,9	5,0
22	Services aux entreprises	10,3	0,5	6,3	4,8
23	SIFIM	-5,9	-27,5	4,1	4,6
25	**BRANCHES NON MARCHANDES**	**12,9**	**12,4**	**11,5**	**4,5**
27	**TVA**	**-6,5**	**-3,2**	**-1,9**	**4,8**
28	Autres taxes sur produits	-9,4	23,1	7,8	26,3
29	Impôts sur importations	-4,4	1,0	-6,3	10,9
31	**PIB au prix du marché**	**4,9**	**4,4**	**4,9**	**5,1**

Source : DGEAE

En ce qui concerne l'évolution des prix ; la moyenne de **l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC)** de l'année 2018 se chiffre à 103,4 contre 102,4 en 2017, soit une hausse de 0,9%. Cette progression résulte essentiellement de la hausse des prix observée au niveau des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », « Transports », « Communications » et « Restaurants et hôtels » pour respectivement 0,3%, 1,5%, 1,3% et 4,1%.

Sur la période 2016-2018, l'inflation était respectivement de 0,9%, -0,8% et 0,9%. Elle est restée en dessous du seuil de 3,0% recommandé dans le cadre de la surveillance multilatérale. Cette maîtrise de l'inflation est induite principalement par la disponibilité des produits alimentaires locaux, notamment vivriers, due aux excédents céréaliers enregistrés au cours des campagnes agricoles. En 2019, le taux d'inflation mesuré par le déflateur du PIB nominal s'établirait à 1,9% alors que celui mesuré par l'IHPC et calculé sur la base de l'acquis du mois de mars 2019 donne un taux d'inflation en 2019 qui serait de 0,7% (cf. leurs évolutions dans le graphique 6).

Graphique 6: Evolution du taux de croissance du PIB et de l'inflation (en %) de 2015-2019

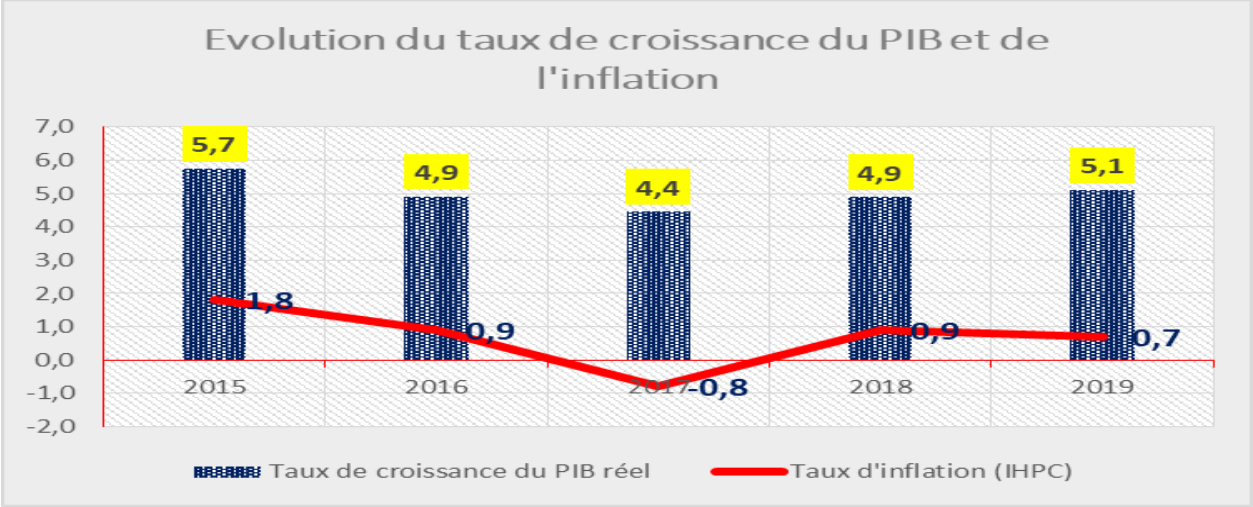

ource *: DGEAE*

I.2 Estimation de la Balance des paiements

Les échanges extérieurs du Togo sont caractérisés par une évolution du solde de la balance des paiements qui est passé de 67,1 milliards de francs CFA en 2016 à 10,1 milliards de francs CFA en 2017 pour s'établir à 15,4 milliards de francs CFA en 2018.

La balance des paiements du Togo enregistrerait en 2018, un solde excédentaire de 15,4 milliards de francs CFA, résultant d'un déficit courant de 90,2 milliards de francs CFA, d'un excédent du solde du compte de capital de 139,1 milliards FCFA et d'un actif net du compte financier de 33,6 milliards FCFA.

Le solde courant passerait de -56,1 milliards FCFA en 2017 à -90,2 milliards FCFA en 2018, soit une dégradation de 34,1 milliards FCFA, principalement imputable à la détérioration de la balance des biens de 31,7 milliards FCFA, la diminution du solde des revenus secondaires de 13,0 milliards FCFA, atténué par la hausse des soldes des revenus primaires (+7,9 milliards FCFA) et des services (+2,6 milliards FCFA).

Le fléchissement des exportations de biens serait essentiellement dû à la diminution des autres produits exportés, toutefois amoindrie par l'augmentation des ventes extérieures de phosphates, de coton et de café. Quant aux importations de biens, l'évolution enregistrée serait principalement due à la hausse de la demande des autres produits importés.

Le solde excédentaire du revenu secondaire passerait de 232,5 milliards FCFA en 2017 à 219,5 milliards FCFA en 2018, en repli de 13,0 milliards FCFA, du fait notamment du reflux des dons mobilisés au titre de l'aide publique au développement, amoindri par la hausse des flux nets des envois de fonds des travailleurs migrants.

Dans ce contexte, le solde courant hors dons de la balance des paiements rapporté au PIB courant se situerait à -4,6% en 2018, contre -4,2% en 2017.

Pour l'année 2019, la balance des paiements du Togo enregistrerait un solde excédentaire de 0,2% du PIB, résultant d'un déficit courant de 3,3%du PIB, d'un excédent du solde du compte de capital de 4,8% du PIB et d'un actif net du compte financier de 1,3% du PIB.

Tableau 2*: Balance des paiements 2016-2019 (en milliards de francs CFA)*

	2016	**2017**	**2018**	**2019**
A. SOLDE BALANCE COURANTE	**-258,7**	**-56,1**	**-90,2**	**-105,3**
Balance des biens et services	-487,0	-291,5	-320,6	-376,3
Balance des biens	-571,7	-373,8	-405,5	-456,4
Exportations de marchandises	614,2	591,5	588,5	599,3
Importations de marchandises	1185,9	965,3	994,0	1055,8
Solde des services	84,7	82,3	84,9	80,2
Solde des revenus primaires	25,8	2,9	10,8	54,3
Solde des revenus secondaires	202,4	232,5	219,5	216,7
B. COMPTE DE CAPITAL	**163,6**	**141,4**	**139,1**	**152,4**
C. SOLDE TRANS. COUR. et CAPITAL	**-95,1**	**85,3**	**48,9**	**47,1**
D. COMPTES FINANCIERS	**-159,8**	**77,4**	**33,6**	**42,1**
E. ERREURS et OMMISSIONS	2,5	2,2	0,0	0,0
F. SOLDE GLOBAL : (F)=(C) - (D) + (E)	**67,1**	**10,1**	**15,4**	**5,0**

Source : BCEAO

I.3 Situation monétaire

L'évolution de la situation monétaire sur la période 2016-2018 est caractérisée par un accroissement des créances intérieures et une expansion de la masse monétaire.

La situation monétaire à fin décembre 2018, comparée à celle à fin décembre 2017, est caractérisée par un accroissement de la masse monétaire de 9,2%, insufflé par les progressions de 26,4%, 4,1% et 2,8%, respectivement, des créances nettes sur l'administration publique centrale, des créances sur l'économie et des Avoirs extérieurs nets (AEN).

A fin décembre 2018, les AEN des institutions de dépôt du Togo sont évalués à 562,2 milliards de francs CFA, à raison de 68,1 milliards de francs CFA pour la Banque centrale et 494,1 milliards de francs CFA pour les banques secondaires. L'encours des créances intérieures s'est établi à 1.434,1 milliards de francs CFA, en accroissement de 6,9% par rapport à fin décembre 2017. Cet

accroissement est induit par la hausse des créances nettes sur l'administration centrale et des créances sur l'économie.

Les créances sur l'économie se chiffrent à 1.225,7 milliards de francs CFA à fin décembre 2018, en augmentation de 4,1% par rapport aux 1.176,9 milliards de francs CFA à fin décembre 2017. La hausse des créances sur l'économie est portée principalement par la progression des crédits bancaires aux sociétés non-financières publiques (+58,1 milliards de francs CFA) et aux sociétés non-financières privées (+29,9 milliards de francs CFA), atténuée par le fléchissement des crédits bancaires aux ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages (-27,5 milliards de francs CFA).

Les créances sur l'administration publique centrale se sont accrues de 26,4%, passant de 164,9 milliards de francs CFA à fin décembre 2017 à 208,4 milliards à fin décembre 2018.

La masse monétaire s'est établie à 1.724,1 milliards de francs CFA à fin décembre 2018, enregistrant ainsi une hausse de 145,4 milliards de francs CFA par rapport à fin décembre 2017.

Pour l'année 2019, l'évolution des agrégats serait marquée par la hausse des avoirs extérieurs nets, la hausse des créances sur l'économie et une augmentation de la masse monétaire.

II ÉVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2016-2019

Les opérations financières de l'Etat sur la période récente sont relatives à l'évolution des ressources et charges de l'Etat déclinées en recettes et dépenses budgétaires d'une part, et en ressources et charges de trésorerie d'autre part.

II.1 Recettes budgétaires

Les recettes budgétaires totales réalisées pour les années 2016, 2017 et 2018 se sont chiffrées respectivement à 689,7 milliards de francs CFA, 707,3 milliards de francs CFA et 774,1 milliards de francs CFA, soit un accroissement moyen de 6,0% sur la période. Elles se structurent en recettes fiscales, non fiscales et dons.

II.1.1 Recettes fiscales

Les recettes fiscales se sont établies à 568,5 milliards de francs CFA en 2016, 563,2 milliards de francs CFA en 2017 et 575,2 milliards de francs CFA en 2018, soit une hausse moyenne de 0,6%. La régression constatée entre 2016 et 2017 s'explique essentiellement par la baisse de recettes de porte due à la baisse des importations consécutive à l'application rigoureuse du règlement 14 de l'UEMOA relatif à la charge à l'essieu et aux effets de la crise socio-politique déclenchée au deuxième semestre 2017. Par contre, la hausse enregistrée en 2018 s'explique par la reprise des importations et l'effet des réformes fiscales.

II.1.2 Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont essentiellement constituées des dividendes issus des prises de participation de l'Etat dans les entreprises, des droits et frais administratifs, des revenus du domaine et de l'entreprise, et des prélèvements pour l'apurement de la dette du secteur pétrolier. Elles sont passées de 45,6 milliards de francs CFA en 2016 à 55,6 milliards de francs CFA en 2017 et à 93,0 milliards de francs CFA en 2018, soit une hausse moyenne de 44,6%. La forte progression entre 2017 et 2018 s'explique notamment par les redevances de licences 4G payées par TOGOCEL et MOOV pour un montant total de 23,0 milliards de francs CFA.

II.1.3 Dons

Composés de dons programmes (appui budgétaires) et dons projets, les dons se chiffrent à 75,6 milliards de francs CFA en 2016, 88,5 milliards de francs CFA en 2017 et 105,9 milliards de francs CFA en 2018, soit une progression moyenne de 18,4%.

Sur la période, les dons programmes (appuis budgétaires) ont connu une évolution en dents de scie en passant de 11,3 milliards de francs CFA en 2016, à 48,3 milliards de francs CFA en 2017 et 33,2 milliards de francs CFA en 2018, soit une progression moyenne de 148,8%.

S'agissant des dons projets, ils se sont chiffrés à 64,3 milliards de francs CFA, 40,2 milliards francs CFA et 72,7 milliards de francs CFA respectivement pour 2016, 2017 et 2018. Le dialogue avec les partenaires en développement dans le cadre du programme de facilité élargie de crédit (FEC) avec le FMI et les efforts de stabilisation du cadre macroéconomique ont permis d'améliorer la mobilisation de ces ressources.

II.1.4 Estimation des recettes budgétaires 2019

Les prévisions des recettes budgétaires pour la loi de finances de l'année sont évaluées à 881,1 milliards de francs CFA en hausse de 13,8% par rapport aux réalisations de 2018. Elles sont constituées de recettes fiscales (669,5 milliards de francs CFA) ; recettes non fiscales (80,4 milliards de francs CFA), dons programmes (20,4 milliards de francs CFA) et dons projets (110,9 milliards de francs CFA). Cette augmentation est essentiellement portée par les recettes fiscales (16,4%) et les dons projets (52,5%).

II.2 Dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires sont évaluées à 883,7 milliards de francs CFA, 708,2 milliards de francs CFA et 787,0 milliards de francs CFA pour respectivement 2016, 2017 et 2018, soit un accroissement moyen de 0,8% sur la période. Elles sont composées de dépenses ordinaires et des dépenses en capital.

II.2.1 Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires composées des dépenses de personnel, d'acquisition de biens et services, de transferts courants, des charges financières de la dette et des dépenses en

atténuation de recettes se sont établies à 592,1 milliards de francs CFA contre 537,2 milliards de francs CFA en 2017 et 555,9 milliards de francs CFA en 2016.

Elles se décomposent pour les années 2016, 2017 et 2018 respectivement en :

- dépenses de personnel pour 182,7 milliards de francs CFA ; 192,8 milliards de francs CFA et 200,4 milliards de francs CFA ;
- dépenses d'acquisition de biens et services pour 94,9 milliards de francs CFA ; 75,4 milliards de francs CFA et 132,9 milliards de francs CFA ;
- dépenses de transferts courants pour 112,9 milliards de francs CFA ; 102,4 milliards de francs CFA et 113,6 milliards de francs CFA ;
- charges financières de la dette pour 41,6 milliards de francs CFA ; 52,5 milliards de francs CFA et 70,8 milliards de francs CFA ;
- dépenses en atténuation de recettes pour 123,8 milliards de francs CFA ; 114,2 milliards de francs CFA et 74,4 milliards de francs CFA.

Dans l'ensemble, les dépenses ordinaires ont connu une hausse moyenne de 3,4% sur la période.

Ces dépenses représentent en moyenne sur la période 84,6% des ressources internes, soit 15,4% des ressources internes consacrés aux dépenses en capital (cf. tableau 3). Cela appelle à une urgente inversion progressive de la tendance, prise en compte dans le présent DPBEP, afin de booster la croissance économique et par conséquent le développement.

Tableau 3: Evolution de la part des dépenses ordinaires dans les ressources intérieures 2016-2018

	2016	2017	2018
Ressources internes	625 322 717	667 059 834	701 341 070
Dépenses ordinaires	555 865 332	537 205 281	592 093 432
Dépenses ordinaires/Ressources internes	**88,9%**	**80,5%**	**84,4%**

II.2.2 Dépenses en capital

Les dépenses en capital ont connu une régression moyenne de 16,9% entre 2016 et 2018 due essentiellement à la faible exécution des investissements publics et en particulier ceux financés sur ressources extérieures.

En effet, elles sont passées de 327,8 milliards de francs CFA en 2016 à 194,9 milliards de francs CFA en 2018. Cette baisse est notamment due à la suspension des préfinancements.

Les dépenses en capital se décomposent en investissements financés sur ressources internes (181,3 milliards de francs CFA, 100,9 milliards de francs CFA et 64,0 milliards de francs CFA) et sur ressources externes (146,5 milliards de francs CFA, 70,0 milliards de francs CFA et 130,9 milliards de francs CFA) respectivement pour les années 2016, 2017 et 2018.

II.2.3 Estimation des dépenses budgétaires de 2019

Composées des dépenses ordinaires et des dépenses en capital, les dépenses budgétaires sont estimées à 895,0 milliards de francs CFA pour fin décembre 2019.

S'agissant des dépenses ordinaires, elles sont prévues pour 601,3 milliards de francs CFA en 2019, en augmentation de 1,5% par rapport à la réalisation de 2018.

Quant aux dépenses en capital, elles ont été prévues pour 293,7 milliards de francs CFA en 2019. Cette hausse est liée aux investissements financés sur ressources externes et internes qui passent respectivement de 130,9 milliards de francs CFA en 2018 à 189,2 milliards de francs CFA en 2019 (44,5%) et de 64,0 milliards de francs CFA 2018 à 95,3 milliards de francs CFA en 2019 (48,9%).

II.3 Solde budgétaire et financement

L'exécution budgétaire sur la période 2016-2018 a été caractérisée par une amélioration du solde budgétaire dons compris qui est passé de -7,4% à -0,4% du PIB respectant le critère de convergence fixé par l'UEMOA à un niveau minimum de -3,0%. Cette amélioration s'explique essentiellement par la maitrise des dépenses. Ce solde a été financé par un recours aux ressources de trésorerie.

Les prévisions budgétaires pour l'année 2019 font apparaître un déficit budgétaire de 13,8 milliards de francs CFA, soit 0,4% du PIB, en stagnation par rapport à 2018. Ce déficit sera financé par des ressources de trésorerie.

Les ressources de trésorerie ont connu une progression moyenne sur la période 2016-2018 de 9,3% en passant de 397,9 milliards de francs CFA en 2016 à 467,0 milliards de francs CFA en 2018. Elles devraient croître de 23,5% en 2019 pour se situer à 576,7 milliards de francs CFA. La progression sur la période s'explique par la capacité de mobilisation des ressources auprès des partenaires, d'une part, et les retombées des réformes budgétaires et financières initiées par le gouvernement depuis 2008 qui ont permis d'améliorer la signature de l'Etat sur les places financières communautaires et internationales, d'autre part.

II.4 Evolution de la dette publique

L'encours de la dette publique est passé de 2092,7 milliards de francs CFA en 2016 à 2020,3 milliards de francs CFA en 2017 pour s'établir à 2191,1 milliards de francs CFA en 2018, soit une hausse moyenne de 2,5%. L'encours de la dette publique rapporté au PIB est passé de 79,9% à fin

2016 contre une norme communautaire au sein de l'UEMOA d'au plus 70%, à 74,5% à fin 2018, soit une baisse de 5,4 points.

Tableau 4: Evolution de la dette publique de 2016 à 2018 (en milliards de francs CFA)

N°	Libellés	2016	2017	2018
1	Encours de la dette extérieure	564,1	550,2	600,8
2	Encours de la dette intérieure	1528,6	1470,1	1 590,3
3	**Encours total**	**2092,7**	**2020,3**	**2 191,1**
4	**PIB**	**2618,1**	**2774,2**	**2 942,7**
5	**Taux d'endettement global (%)**	**79,9%**	**72,8%**	**74,5%**

Source : Direction de la dette publique et du financement

La dette du Togo est contractée en monnaie locale et en devises. Elle est structurée en dette intérieure et extérieure.

II.4.1 Évolution de la dette intérieure

Le stock de la dette intérieure est passé de 1528,6 milliards de francs CFA en 2016 à 1590,3 milliards de francs CFA en 2018, soit une augmentation de 4,0% sur la période sous revue. Il représente 54,0% du PIB à fin 2018. Ce stock est composé des arriérés, du passif de certaines sociétés en liquidation, des engagements envers certaines banques notamment la Banque ouest africaine de développement (BOAD) ainsi que les montants levés au titre des emprunts obligataires par l'Etat sur le marché financier régional pour le financement des projets de développement. Les engagements envers la BOAD ont été reclassés dans la dette intérieure, après la mission du Fonds monétaire international (FMI) de janvier 2017.

Tableau 5 *: Evolution du stock de la dette intérieure (en milliards de francs CFA)*

N°	Libellés	2016	2017	2018
1	Arriérés	276,4	255,0	189,3
2	Dettes des sociétés d'Etat liquidées	39,2	36,2	36,2
3	Dettes Conventionnelles hors titres publics (BOAD, Allocations DTS et Autres prêts)	450,8	224,1	280,2
4	Titres publics	762,1	954,8	1 084,6
5	**TOTAL**	**1 528,5**	**1 470,1**	**1 590,3**
6	**PIB**	**2 618,1**	**2 774,2**	**2 942,7**
7	**Taux d'endettement intérieur (en %)**	**58,4%**	**53,0%**	**54,0%**

Source : Direction de la dette publique et du financement

Pour le financement des investissements, tel que décliné dans le document de stratégie d'endettement annexé à la loi de finances de chaque année, le Trésor public a eu à émettre des obligations par voie d'adjudication et par Appel public à l'épargne (APE).

Au 31 décembre 2018, l'encours des emprunts obligataires se chiffre à 958,0 milliards de francs CFA contre 573,6 milliards de francs CFA à fin 2016. L'encours des bons du Trésor (BT) à fin décembre 2018 s'élève à 126,6 milliards de francs CFA contre 188,5 milliards de francs CFA en 2016.

La stratégie de gestion de la dette pour la période 2018-2022 avait fixé comme objectif le recours aux emprunts extérieurs concessionnels et semi-concessionnels puis un allongement progressif de la maturité des instruments de dette intérieure pour résorber l'exposition du portefeuille au risque de refinancement.

En 2018, cette orientation a été bien suivie pour ce qui concerne les emprunts extérieurs. Par contre elle n'a pas été bien suivie pour ce qui est des emprunts intérieurs notamment les titres publics suite aux difficultés constatées sur le marché intérieur dues, d'une part, à la politique de restriction de la BCEAO qui a conduit à une limitation du refinancement et d'autre part, à une préférence des investisseurs aux instruments de court et moyen termes sur le marché financier régional (1 an et 3 ans).

Afin de réduire le risque de refinancement sur les cinq (5) prochaines années, le gouvernement compte négocier en 2019 un emprunt extérieur de maturité longue pour racheter la dette intérieure dont la maturité est relativement courte. Il s'agit de l'opération de reprofilage de la dette intérieure. Cette opération permettrait de lisser davantage le profil de remboursement de la dette existante.

II.4.2 Évolution de la dette extérieure

Le portefeuille de la dette extérieure du Togo est majoritairement composé des créances commerciales. Les créances bilatérales sont minoritaires dans le portefeuille de la dette publique du fait que la dette bilatérale envers le Club de Paris a été considérablement réduite, suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE le 14 décembre 2010.

Le taux d'endettement extérieur est passé de 21,5% en 2016 à 20,4% à fin décembre 2018.

Tableau 6 *: Evolution de l'encours de la dette extérieure (en milliards de francs CFA)*

N°	Libellés	2016	2017	2018
1	Encours extérieurs	564,1	550,2	600,8
2	**PIB**	**2 618,1**	**2 774,2**	**2 942,7**
3	**Taux d'endettement extérieur (%)**	**21,5%**	**19,8%**	**20,4%**

Source : Direction de la dette publique et du financement

Le portefeuille de la dette extérieure du Togo est majoritairement composé des créances commerciales. Les créances bilatérales sont minoritaires dans le portefeuille de la dette publique du

fait que la dette bilatérale envers le Club de Paris a été considérablement réduite, suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE le 14 décembre 2010.

Le taux d'endettement extérieur est passé de 21,5% en 2016 à 20,4% à fin décembre 2018.

II.5 Etat de convergence communautaire

II.5.1 Critères de premier rang

Le solde budgétaire dons compris rapporté au PIB s'est amélioré passant de -7,4% en 2016 à -0,4% en 2018. Il se maintiendrait à -0,4% en 2019 pour une norme communautaire supérieure ou égale à -3,0%.

Le taux d'inflation annuel moyen a baissé sur la période en passant de 0,9% en 2016 à -0,8% en 2017 pour s'établir à 0,9% en 2018, la norme communautaire étant inférieure ou égale à 3,0%.

L'encours de la dette intérieure et extérieure sur PIB est en baisse entre 2016 et 2017, en passant de 79,9% en 2016 à 72,8% en 2017 puis en hausse en 2018 pour s'établir à 74,5% pour une norme communautaire d'au plus 70,0%. Ce taux connaitrait une baisse sensible en 2019 pour se situer à 69,1 %. L'encours de la dette extérieure et celui de la dette intérieure représentent respectivement 20,4% et 54,0% en 2018 contre 19,8% et 53,0% en 2017.

II.5.2 Critères de second rang

Le ratio masse salariale sur recettes fiscales a peu évolué sur la période. Il est passé de 32,1% en 2016 à 34,8% en 2018 et estimé à 32,2% en 2019 pour une norme communautaire d'au plus 35,0%. Cette évolution entre 2016 et 2018 s'explique par la hausse de la masse salariale due à l'amélioration des rémunérations des fonctionnaires de l'administration publique et des recrutements sectoriels.
Le taux de pression fiscale est passé de 21,7% en 2016 à 19,6% en 2018 et se situerait à 21,2% en 2019 pour une norme communautaire d'au moins 20,0%.

***Tableau 7**: Evolution des critères de convergence de 2016 à 2018*

N°	Critères	Norme	2016	2017	2018
I	***Critères de premier rang***				
1	Solde budgétaire dons compris / PIB	≥ -3%	-7,4	-0,03	-0,4
2	Taux d'inflation annuel moyen	≤ 3%	0,9	-0,8	0,9
3	Encours dette intérieure et extérieure / PIB	≤ 70%	79,9	72,8	74,5
II	***Critères de second rang***				
1	Masse salariale / recettes fiscales	≤35%	32,1	34,2	34,8
2	Taux de pression fiscale	≥20%	21,7	20,6	19,6

Source : DGBF/DGEAE/DDPF

La politique du gouvernement en matière de gestion des finances publiques sur la période 2020-2022 sera également conduite conformément au respect des critères de convergence de l'UEMOA.

Ainsi, les projections budgétaires concernant les gestions 2020, 2021 et 2022 s'inscrivent dans la poursuite des réformes engagées aux plans national et communautaire afin de conforter l'économie togolaise.

CHAPITRE III : PERSPECTIVES ECONOMIQUES NATIONALES 2020-2022

I PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES 2020-2022

Les principales hypothèses du cadrage macroéconomique 2020-2022, concernent notamment :

- ***au niveau du secteur réel*** les principales hypothèses sont :

✓ les réformes dans le secteur agricole et de l'élevage avec d'importants investissements dans le cadre du PNIASAN ;'
✓ l'accroissement de la production du coton et de l'industrie manufacturière ;
✓ le fonctionnement à pleine capacité de la société SCANMINES pour la production de clinker ;
✓ l'accroissement des activités au niveau des transports notamment à l'AIGE et au PAL;
✓ le renforcement de la mise en œuvre des projets du PND ;
✓ l'amélioration du climat des affaires ;
✓ le renforcement du rôle du Port Autonome de Lomé (PAL) en matière de manutention des containers et de transbordement.

- ***s'agissant des finances publiques*** les principales hypothèses au niveau des recettes et des dépenses publiques, de la politique d'endettement se présentent principalement ainsi qu'il suit:

✓ la hausse des recettes publiques sera la résultante ;
  - de la progression de l'activité économique et de l'effort de fiscalisation de l'économie ;
  - de l'amélioration de la productivité des régies financières ;
  - de la réorganisation et de la modernisation des services du cadastre et de la conservation foncière ;
  - de la mise en place du registre foncier urbain (RFU) de Lomé ;
  - de l'installation des stations GPS permanentes facilitant la géo-référenciation des parcelles ;
  - de la poursuite de la numérisation du stock du titre foncier existant et de l'ouverture d'un guichet central de liquidation et de paiement des droits.
✓ l'évolution des dépenses publiques tiendra compte :
  - de la poursuite des efforts de rationalisation des dépenses courantes ;
✓ la politique d'endettement visera à préserver la viabilité de la dette publique du Togo.

- ***concernant la politique monétaire*** déterminée dans le cadre de l'Union monétaire ouest africaine (UMOA), elle visera à offrir des conditions de financement favorables aux activités économiques tout en veillant à préserver la stabilité des prix et la résilience du système bancaire dans son ensemble.

I.1Projection du secteur réel

La période 2020-2022 serait sous le sceau de la continuité de la politique de développement du gouvernement, en lien avec le PND. Le taux de croissance du PIB réel passerait de 5,4% en 2020 à 5,8% en 2022.

Le secteur primaire devrait croître de 5,5%, 5,9% et 6,7% respectivement en 2020, 2021 et 2022 avec une contribution à la croissance du PIB de 1,1 point, 1,2 point et 1,3 point en 2020, 2021 et 2022.Le secteur secondaire progresserait de 4,7% en moyenne sur la période 2020 à 2022 avec une contribution moyenne à la croissance du PIB de 0,7%.Le secteur tertiaire marchand connaîtrait un accroissement de 6,0% en moyenne sur la période sous revue grâce à l'ensemble de ses composantes notamment le commerce, le transport et télécommunication, les activités financières et les services aux entreprises. Sa contribution à la croissance du PIB serait de 1,8% en moyenne sur la période.

Au niveau de la demande, la croissance serait essentiellement tirée, sur la période sous-revue, par la Formation brute de capital fixe et la consommation finale.

***Tableau 8**: Croissance du PIB par secteur 2019-2022 (en pourcentage)*

N°	LIBELLES	Estimations	Projections		
		2019	2020	2021	2022
1	**SECTEUR PRIMAIRE**	**5,2**	**5,5**	**5,9**	**6,7**
2	Agriculture vivrière	4,4	4,4	4,0	4,6
3	Agriculture d'exportation	11,0	7,7	9,0	9,0
4	Elevage et chasse	1,4	9,9	13,2	14,5
5	Sylviculture et pêche	10,2	4,0	4,0	4,0
7	**SECTEUR SECONDAIRE**	**4,2**	**4,4**	**4,6**	**5,1**
8	Industries extractives	5,7	5,6	6,6	7,6
9	Produits alimentaires	1,8	2,3	2,3	2,9
10	Fabrication de textile	8,3	5,9	8,6	8,8
11	Travail du bois	2,0	2,3	2,7	3,6
12	Autres activités manuf.	4,1	4,2	3,8	4,2
13	Production EGE	6,0	6,5	6,8	7,0
14	Construction	7,1	7,8	7,9	9,0
16	**SECTEUR TERTIAIRE**	**4,9**	**4,8**	**6,8**	**6,4**
17	Commerce	4,7	3,4	5,2	5,7
18	Réparation	4,4	4,5	5,9	6,0
19	Hôtel Bar Restaurant	2,5	-1,0	6,8	7,0
20	Transports - télécom.	5,0	5,5	7,5	6,9
21	Activités financières	5,0	5,3	7,7	6,8
22	Services aux entreprises	4,8	4,7	5,8	5,9
23	SIFIM	4,6	4,5	5,9	6,0
25	**BRANCHES NON MARCHANDES**	**4,5**	**4,5**	**4,5**	**4,5**
26	**TVA**	**4,8**	**9,3**	**5,5**	**5,6**
27	Autres taxes sur produits	26,3	-19,4	4,7	5,0
28	Impôts sur importations	10,9	6,9	5,9	6,0
29	**PIB au prix du marché**	**5,1**	**5,4**	**5,6**	**5,8**

Source : DGEAE

I.2Projection de l'inflation

Le taux d'inflation mesuré par le déflateur du PIB passerait de 2,7% en 2020 à 1,6% en 2021 et à 1,7% en 2022, en dessous de la norme communautaire de l'UEMOA. La maîtrise de l'inflation sur cette période serait en partie la conséquence du maintien du soutien du gouvernement au secteur

agricole par la mise à disposition des intrants nécessaires à la bonne conduite des campagnes agricoles. Cette politique assurerait la disponibilité des produits alimentaires locaux, notamment vivriers.

Tenant compte de ces hypothèses ci-dessus, les principaux résultats du cadrage macroéconomique (hors secteur Finances publiques) se présentent ainsi qu'il suit dans le tableau 9

Tableau 9: Quelques données macroéconomiques de 2018 à 2022

Principaux Agrégats (hors Finances publiques)	2018	2019 (estimé)	2020	2021	2022
Taux de croissance du PIB réel	4,9%	5,1%	5,4%,	5,6%	5,8%
PIB par habitant (FCFA par habitant)	403 546	424 831	449 520	475 815	504 741
Taux d'inflation	0,9%	0,7%	2,7%	1,6%	1,7%
Population (habitants)	7 352 000	7 528 000	7 706 000	7 886 000	8 068 000

II PERSPECTIVES DES FINANCES PUBLIQUES 2020-2022

Les perspectives des finances publiques sur la période 2020-2022 reposent principalement sur les hypothèses du cadrage macroéconomique.

II.1 Politique budgétaire

Sur la période 2020-2022, le gouvernement maintiendra une stratégie budgétaire prudente visant la soutenabilité des finances publiques à travers une amélioration des recettes et une maîtrise des dépenses, débouchant sur le respect des critères de convergence communautaire de l'UEMOA.

II.2 Réformes fiscales

Les réformes fiscales seront essentiellement orientées vers la poursuite de la modernisation de l'administration fiscale, la création d'un environnement fiscal attractif aux investissements privés garantissant l'équité et la justice fiscales et offrant des services de qualité aux opérateurs économiques.

Les principales réformes à mettre en œuvre porteront sur :

- la dématérialisation des procédures douanières afin de réduire le temps de passage en douane ;
- l'extension de la déclaration en ligne aux moyennes entreprises et le télépaiement afin de réduire aux opérateurs économiques, le temps consacré aux obligations fiscales ;
- l'amélioration de la mobilisation des impôts fonciers en (i) procédant aux impositions et recouvrement des impôts fonciers (ii) sensibilisant les autorités administratives, religieuses

et locales ainsi que la population et (iii) poursuivant le recensement fiscal et des propriétés foncières dans les villes de l'intérieur (recettes des impôts fonciers en pourcentage du PIB passent de 0,04% en 2017 à plus de 1,0% en 2021) ;

- l'identification et la formalisation des opérateurs informels en exploitant les données du recensement fiscal (contribution des petites et micro entreprises aux recettes fiscales intérieures passe de 5,8% en 2018 à 6,0% en 2021).

II.3 Mesures d'amélioration des recettes non fiscales

L'amélioration de la mobilisation des recettes non fiscales se traduira par la poursuite des mesures de réformes ci-après :

- le recouvrement effectif des redevances dues par toutes les sociétés extractives ;
- la prospection et la création de nouvelles régies de recettes ;
- le recensement des domaines de l'Etat, formalisation des occupations illégales et la révision des contrats afin d'améliorer les recettes des loyers domaniaux;
- l'identification de toutes les sociétés dans lesquelles l'Etat détient une participation et le recouvrement effectif des dividendes échus ;
- le recouvrement des recettes liées à l'établissement des documents d'identification ;
- l'opérationnalisation de la régie du quitus interpole ;
- le reversement effectif des cautions de justice au Trésor public.

II.4 Projection des recettes et des dépenses budgétaires

II.4.1 Projection des recettes budgétaires

Les recettes budgétaires pour l'année 2020 s'élèveraient à 917,1 milliards de francs CFA en augmentation de 4,1% par rapport à 2019. Elles sont projetées à 971,0 milliards de francs CFA et 1 032,9 milliards de francs CFA respectivement en 2021 et 2022. Elles progresseraient en moyenne de 6,1% sur la période. La hausse constatée serait liée aux efforts de mobilisation des ressources internes et externes. Ces prévisions de recettes budgétaires tiennent compte des hypothèses macroéconomiques, de la politique fiscale et des mesures prises en vue d'accroître les recettes non fiscales sur la période considérée.

Graphique 7: Trajectoire des recettes budgétaires 2016-2022

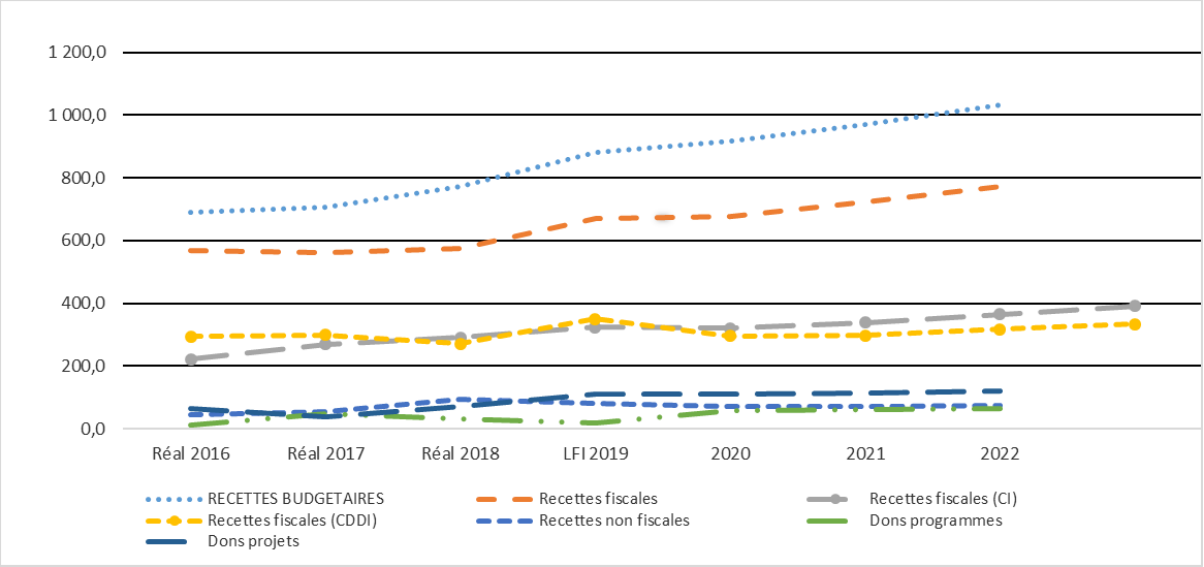

Source *: Direction générale du budget et des finances*

II.4.2 Recettes fiscales

En matière de recettes fiscales, les orientations stratégiques des administrations fiscale et douanière porteront sur des programmes de réformes fiscales du gouvernement conclus avec le FMI. La mise en œuvre de ces réformes permettra d'atteindre un niveau de recettes fiscales de 678,4 milliards de francs CFA, 723,3 milliards de francs CFA et 773,5 milliards de francs CFA respectivement pour 2020, 2021 et 2022, soit une croissance moyenne de 6,8% sur la période considérée. L'amélioration des recettes fiscales sera soutenue par la fiscalité intérieure à hauteur de 356,2 milliards de francs CFA, 380,8 milliards de francs CFA et 408,1 milliards de francs CFA respectivement pour les années 2020, 2021 et 2022 et par la fiscalité de porte pour 322,2 milliards de francs CFA, 342,5 milliards de francs CFA et 365,4 milliards de francs CFA sur la même période. Les recettes des impôts et des douanes connaîtraient une hausse moyenne respective de 7,0% et 6,5% entre 2020 et 2022.

II.4.3 Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales seraient de 70,2 milliards de francs CFA, 70,8 milliards de francs CFA et 73,6 milliards de francs CFA respectivement en 2020, 2021 et 2022, en progression moyenne de 2,4% sur la période. Cette progression moyenne constitue un défi à relever à travers la poursuite des mesures engagées il y a quelques années.

Il faut noter que la baisse des recettes non fiscales observée entre 2019 (80,4 milliards de FCFA) et les projections de 2020, 2021 et 2022, s'explique par la suppression du prélèvement pour l'apurement de la dette du secteur pétrolier (PADSP). Les recettes non fiscales sont par conséquent amputées d'une recette estimée ces dernières années en moyenne à 12 milliards de francs CFA par an.

II.4.4 Dons

Les prévisions de dons s'établiraient à 168,5 milliards de francs CFA en 2020 ; 177,0 milliards de francs CFA en 2021 et 185,8 milliards de francs CFA en 2022, soit une progression moyenne de 5,0% sur la période. La hausse constatée serait liée aux efforts de mobilisation des partenaires financiers entrepris par le gouvernement en vue de privilégier des financements moins onéreux.

Les dons programmes (appuis budgétaires) seraient de 58,1 milliards de francs CFA en 2020 ; 61,0 milliards de francs CFA en 2021 et 64,1 milliards de francs CFA en 2022.

Les dons projets s'élèveraient respectivement à 110,4 milliards de francs CFA, 116,0 milliards de francs CFA et 121,8 milliards de francs CFA pour 2020, 2021 et 2022, soit une hausse moyenne de 5,0% sur la période.

II.4.5 Les dépenses budgétaires

Les prévisions des dépenses budgétaires sur la période 2020-2022 tiennent compte des orientations du gouvernement en matière de développement économique et social.

L'objectif du gouvernement en matière de la maîtrise des dépenses publiques portera sur l'efficacité et l'efficience dans les choix stratégiques et la gestion des allocations budgétaires, à travers l'opérationnalisation des budgets-programmes dans toute l'administration dans l'optique d'une gestion axée sur les résultats.

Ainsi, tous les ministères et institutions devront élaborer leurs Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) 2020-2022 et leurs Projets Annuels de Performance (PAP) 2020 comme le prévoit la LOLF 2014.

Les dépenses budgétaires pour l'année 2020 s'élèveraient à 999,8 milliards de francs CFA contre 895,0 milliards de francs CFA en 2019. Elles sont projetées à 1 035,9 milliards de francs CFA en 2021 et à 1 059,0 milliards de francs CFA en 2022, soit une hausse moyenne de 2,6% sur la période.

Graphique 8: Histogrammes des dépenses budgétaires 2016-2022

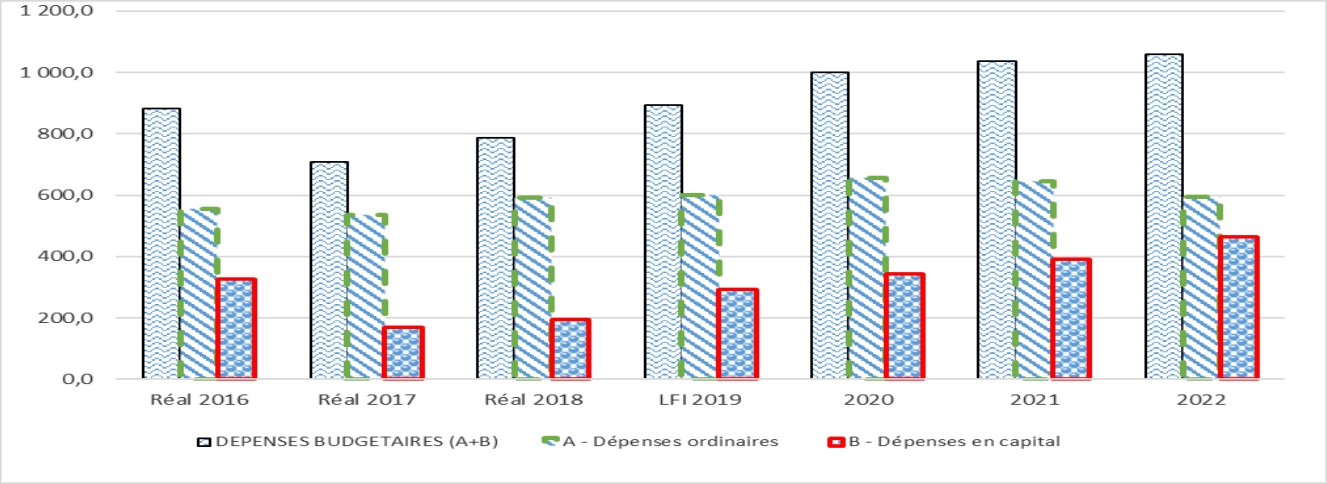

Source *: DGBF*

En 2020, les prévisions des dépenses budgétaires afficheront une prédominance des dépenses en capital (34,4%) et des dépenses de personnel (23,7%).

II.4.6 Dépenses ordinaires

Graphique 9: Trajectoire des dépenses ordinaires 2016-2022

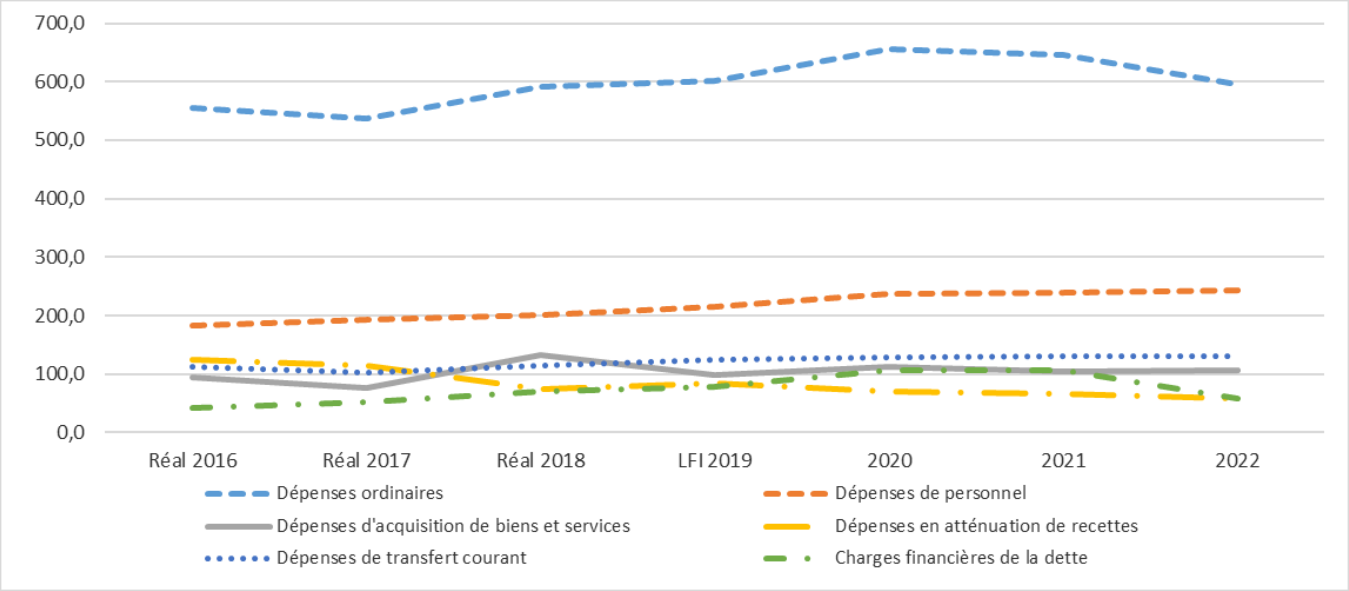

Source : DGBF

La projection des dépenses ordinaires se décline en grandes masses comme suit :

a) Dépenses de personnel

Les prévisions de la masse salariale sur la période 2020-2022 seraient respectivement de 236,8 milliards de francs CFA, 239,7 milliards de francs CFA et 243,1 milliards de francs CFA, représentant en moyenne 32,3% des recettes fiscales sur la même période pour une norme communautaire inférieure ou égale à 35,0%.

L'augmentation des traitements et salaires serait essentiellement due à la prise en compte de l'effet financier de la revalorisation de la valeur indiciaire, de la restauration de l'allocation de départ à la retraite et de l'avancement du personnel de l'Etat.

b) Biens et Services

Les dépenses d'acquisition de biens et services relatives au fonctionnement courant des services de l'administration, connaitraient une régression moyenne de 3,1 % sur la période 2020-2022. Cette régression est essentiellement le fruit des efforts entrepris par le gouvernement dans le cadre de la maîtrise des dépenses publiques et la non reconduction systématique de certaines dépenses (organisation des élections). Ainsi, ces dépenses sont prévues en 2020, 2021 et 2022 pour des montants respectifs de 112,6 milliards de francs CFA, 104,0 milliards de francs CFA et 105,4 milliards de francs CFA.

c) Transferts courants

Les dépenses de transferts et subventions sont projetées à 129,0 milliards de francs CFA en 2020 ; 130,0 milliards de francs CFA en 2021 et 131,0 milliards de francs CFA en 2022, soit une progression moyenne de 0,8%. Cette augmentation s'explique par la prise en compte de nouveaux besoins notamment l'appui au fonctionnement des collectivités territoriales.

d) Charges financières de la dette

Les charges financières de la dette sont projetées à 106,9 milliards de francs CFA, 106,6 milliards de francs CFA et 58,5 milliards de francs CFA respectivement en 2020, 2021 et 2022, soit une régression moyenne de 22,7% sur la période.

e) Dépenses en atténuation de recettes

Les dépenses en atténuation de recettes sont projetées à 70,5 milliards de francs CFA, 65,5 milliards de francs CFA et 57,8 milliards de francs CFA respectivement en 2020, 2021 et 2022, soit une régression moyenne de 9,4%.

Au total, les dépenses ordinaires passeraient de 655,9 milliards de francs CFA en 2020 à 595,8 milliards de francs CFA en 2022 (cf tableau 11), soit une baisse moyenne sur la période de 9,3%, preuve d'un début d'inversion de la tendance observée de 2016 à 2022.

Tableau 10: Evolution de la part des dépenses ordinaires dans les ressources intérieures 2020-2022

	2020	2021	2022
Ressources internes	806 661 206	855 075 347	911 168 755
Dépenses ordinaires	655 857 403	645 746 793	595 812 904
Dépenses ordinaires/Ressources internes	**81,3%**	**75,5%**	**65,4%**

II.4.7 Dépenses en capital

La projection des dépenses en capital tient compte du programme d'investissements publics (PIP) élaboré sur la période 2020-2022 et des dépenses d'investissements hors PIP. Sur cette période, le PIP a prévu des investissements de 421,8 milliards de francs CFA en 2020, 342,0 milliards de francs CFA en 2021 et de 221,5 milliards de francs CFA en 2022. Sur la même période, les dépenses d'investissements hors PIP sont évaluées à 9,6 milliards de francs CFA, 10,4 milliards de francs CFA et 11,3 milliards de francs CFA. Les dépenses en capital sont projetées à 343,9 milliards en 2020 ; 390,2 milliards de francs CFA en 2021 et 463,1 milliards de francs CFA en 2022. Ces prévisions tiennent compte des contraintes budgétaires et d'une amélioration sensible du taux d'absorption des crédits qui devraient conduire à une dépense réelle en augmentation sensible par rapport à celles observées ces dernières années. Pour améliorer le taux d'absorption et l'efficacité de la dépense, le gouvernement s'est engagé sur la voie de la maîtrise des procédures de passation des marchés publics et de décaissement des bailleurs à travers les sensibilisations et la formation des acteurs.

II.5 Solde budgétaire et financement

II.5.1 Solde budgétaire

Le solde budgétaire, dons compris, en pourcentage du PIB serait de -2,4% en 2020 contre -0,4% en 2019. Il se situerait à -1,7% en 2021 et à -0,6% en 2022. Le maintien de ce ratio en dessous de la norme communautaire serait dû à la mise en œuvre de nouvelles politiques visant une augmentation des recettes conjuguée à des mesures de maîtrise des dépenses.

Les soldes budgétaires ainsi dégagés sur la période 2020-2022 seront financés par une partie des ressources de trésorerie.

Tableau 11: Evolution des recettes, des dépenses et du solde budgétaire (en milliards de francs CFA)

N°	Libellés	A	B	C	D	F	G	H
		Réal 2016	Réal 2017	Réal 2018	LFI 2019	2020	2021	2022
I	RECETTES BUDGETAIRES	689,7	707,3	774,1	881,1	917,1	971,0	1 032,9
1	Recettes fiscales	568,5	563,2	575,2	669,5	678,4	723,3	773,5
2	Recettes non fiscales	45,6	55,6	93,0	80,4	70,2	70,8	73,6
3	Dons programmes	11,3	48,3	33,2	20,4	58,1	61,0	64,1
4	Dons projets	64,3	40,2	72,7	110,9	110,4	116,0	121,8
II	DEPENSES BUDGETAIRES (A+B)	883,7	708,2	787,0	895,0	999,8	1 035,9	1 059,0
A	Dépenses ordinaires	555,9	537,2	592,1	601,3	655,9	645,7	595,8
1	Dépenses de personnel	182,7	192,8	200,4	215,3	236,8	239,7	243,1
2	Dépenses d'acquisition de biens et services	94,9	75,4	132,9	98,8	112,6	104,0	105,4
3	Dépenses en atténuation de recettes	123,8	114,2	74,4	84,3	70,5	65,5	57,8
4	Dépenses de transfert courant	112,9	102,4	113,6	124,8	129,0	130,0	131,0
5	Charges financières de la dette	41,6	52,5	70,8	78,1	106,9	106,6	58,5
B	Dépenses en capital	327,8	171,0	194,9	293,7	343,9	390,2	463,1
III	SOLDE BUDGETAIRE DONS COMPRIS	-194,0	-0,9	-12,9	-13,8	-82,7	-64,9	-26,0

Source *: DGBF*

Graphique 10: Evolution des recettes, des dépenses et du solde budgétaire

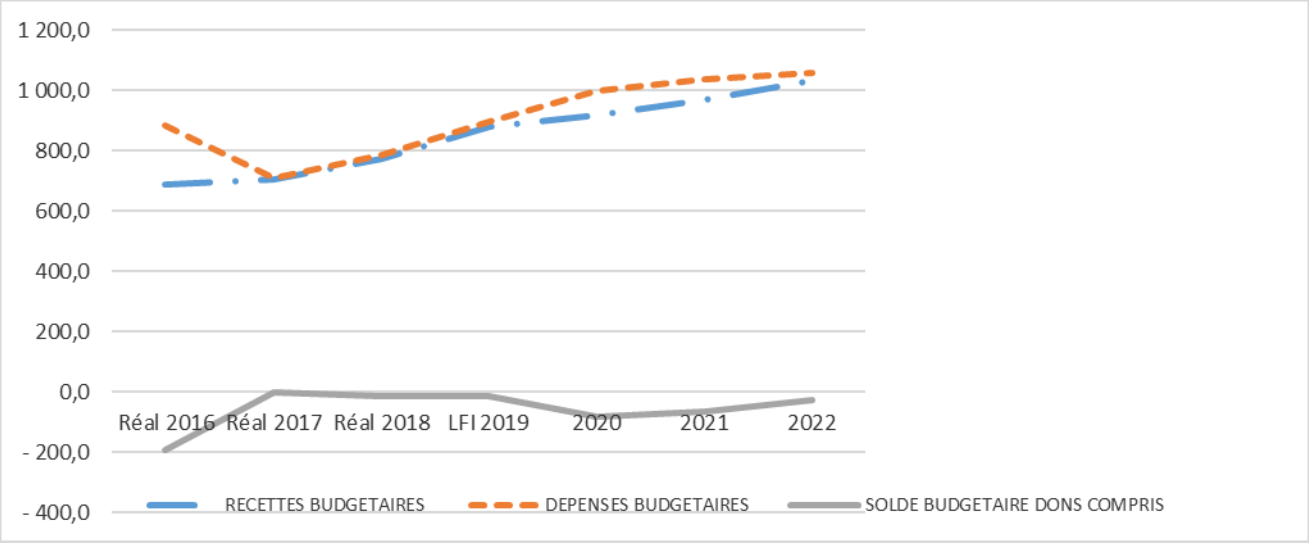

Source *: DGBF*

II.5.2 Financement du solde budgétaire

- **Ressources de trésorerie**

Les ressources de trésorerie sont constituées des emprunts projets, des emprunts obligataires. Elles passeront de 576,7 milliards de francs CFA à 467,4 milliards de francs CFA entre 2019 et 2020, soit une régression de 19,0%. Les ressources de trésorerie sont projetées à 518,3 milliards de francs CFA et 397,4 milliards de francs CFA respectivement pour 2021 et 2022 soit une régression moyenne de 6,2%.

Cette baisse des ressources de trésorerie entre 2019 et 2020 s'explique par l'opération de reprofilage de la dette publique qui porte sur un montant de 260,0 milliards de francs CFA. Cette opération, convenue avec le FMI et qui consiste à rechercher sur le marché, notamment international, les emprunts à des conditions plus avantageuses sur une maturité plus longue afin de rembourser une partie de la dette intérieure dont la maturité et les conditions sont moins favorables, est destinée à alléger le service de la dette en vue de soulager la trésorerie de l'Etat.

- **Charges de trésorerie**

Les charges de trésorerie sont composées des amortissements de la dette intérieure et extérieure et de la réduction des arriérés. Ces charges passeraient de 562,9 milliards de francs CFA en 2019 à 384,7 milliards de francs CFA en 2020 et de 453,4 à 371,3 milliards de francs CFA respectivement pour 2021 et 2022. La baisse en 2020 serait essentiellement due à la non reconduction de l'opération de reprofilage de la dette publique.

Tableau 12 : *Projection des ressources et des charges de trésorerie 2020-2022(en milliards de francs CFA)*

N°	Libellés	A	B	C	D	F	G	H
		Réal 2016	Réal 2017	Réal 2018	LFI 2019	2020	2021	2022
1	RESSOURCES DE TRESORERIE	397,9	376,8	467,0	576,7	467,4	518,3	397,4
2	CHARGES DE TRESORERIE	178,8	455,7	368,8	562,9	384,7	453,4	371,3
3	SOLDE DE TRESORERIE	219,1	-78,9	98,2	13,8	82,7	64,9	26,0

Source : *DGBF, DDPF*

Graphique 11: Evolution des ressources, charges et solde de trésorerie

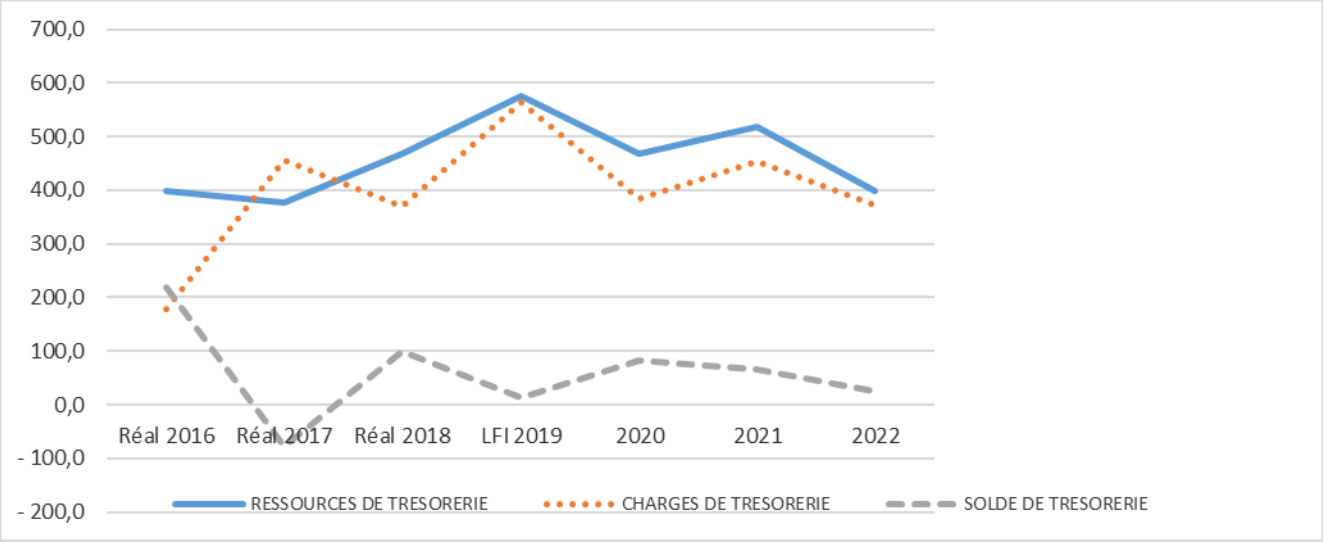

Source : *DGBF*

II.6 Ressources et charges de l'Etat

Les ressources de l'Etat comprennent les recettes budgétaires et les ressources de trésorerie. Les charges de l'Etat quant à elles sont constituées des dépenses budgétaires et des charges de trésorerie.

Sur la période 2016-2018, les ressources de l'Etat ont connu un accroissement moyen de 14,2% passant de 1087,6 milliards de francs CFA en 2016 à 1241,0 milliards de francs CFA en 2018. Elles sont estimées à 1457,9 milliards de francs CFA en 2019.

Les charges de l'Etat ont observé la même tendance, passant de 1062,5 milliards de francs CFA en 2016 à 1155,8 milliards de francs CFA en 2018, soit un accroissement moyen de 12,1%. Pour l'année 2019, les charges sont estimées à 1457,9 milliards de francs CFA.

Sur la période de projection 2020-2022, la politique budgétaire prudente du gouvernement envisage de respecter les principes en matière de gestion des finances publiques notamment le principe d'équilibre budgétaire. Ainsi, la loi de finances s'équilibrerait en ressources et charges et passerait de 1489,4 milliards de francs CFA en 2020 à 1430,3 milliards de francs CFA en 2022.

***Tableau 13**: Evolution des ressources et des charges de l'Etat (en milliards de francs CFA)*

N°	Libellés	A	B	C	D	F	G	H
		Réal 2016	Réal 2017	Réal 2018	LFI 2019	2020	2021	2022
1	TOTAL RESSOURCES DE L'ETAT	1 087,6	1 084,1	1 241,0	1 457,9	1 384,5	1 489,4	1 430,3
2	TOTAL CHARGES DE L'ETAT	1 062,5	1 163,9	1 155,8	1 457,9	1 384,5	1 489,4	1 430,3

Source : Direction générale du budget et des finances

Tableau 14: *Quelques indicateurs des finances publiques*

	2020	2021	2022
en % du PIB			
I - RECETTES BUDGETAIRES (A+B+C)	**26,5%**	**25,9%**	**25,4%**
A - Recettes fiscales	19,6%	19,3%	19,0%
B - Recettes non fiscales	2,0%	1,9%	1,8%
C - Dons	4,9%	4,7%	4,6%
II - DEPENSES BUDGETAIRES (A+B)	**28,9%**	**27,6%**	**26,0%**
A - Dépenses ordinaires (1+2+3+4+5)	18,9%	17,2%	14,6%
1 - Dépenses de personnel	6,8%	6,4%	6,0%
2 - Dépenses d'acquisition de biens et services	3,2%	2,8%	2,6%
3 - Dépenses en atténuation de recettes	2,0%	1,7%	1,4%
4 - Dépenses de transfert courant	3,7%	3,5%	3,2%
5 - Charges financières de la dette	3,1%	2,8%	1,4%
B - Dépenses en capital	9,9%	10,4%	11,4%
SOLDE BUDGETAIRE DONS COMPRIS (I - II)	**-2,4%**	**-1,7%**	**-0,6%**
III - RESSOURCES DE TRESORERIE	**13,5%**	**13,8%**	**9,8%**
IV - CHARGES DE TRESORERIE	**11,1%**	**12,1%**	**9,1%**
TOTAL RESSOURCES DE L'ETAT (I+III)	40,0%	39,7%	35,1%
TOTAL CHARGES DE L'ETAT (II+IV)	40,0%	39,7%	35,1%
Solde budgétaire primaire intérieur	2,0%	3,3%	3,9%
Solde budgétaire primaire global, base caisse	0,7%	1,1%	0,8%
en % des recettes fiscales			
Masse salariale	34,9%	33,1%	31,4%

Graphique 12: Evolution des ressources et des charges de l'Etat

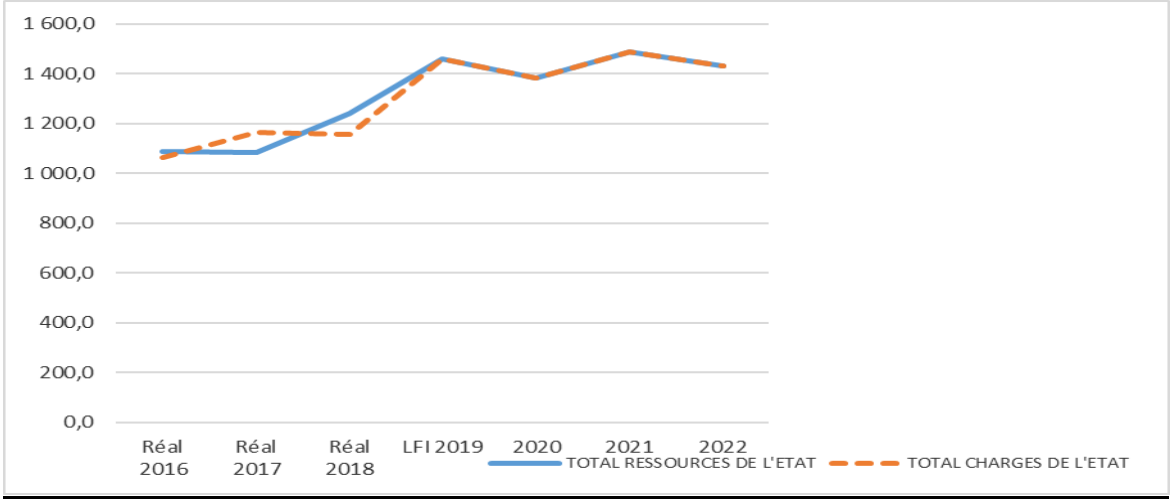

***Source** : Direction générale du budget et des finances*

II.7 Politique d'endettement

Suivant la politique économique définie par le gouvernement à travers sa stratégie de développement, l'ambition est d'amener le Togo à rejoindre d'ici 10 à 15 ans le groupe des pays

émergents. Dans un tel contexte, la problématique actuelle en matière de gestion saine de la dette et de surveillance de l'endettement doit reposer sur la définition de la vision de l'Etat, une délimitation du champ de la politique d'endettement, une définition des principes directeurs et des orientations générales ainsi que des axes stratégiques.

La volonté affirmée par le gouvernement est de faire du Togo un pays disposant d'une stratégie efficiente de financement de son développement avec une gestion efficace de sa dette. Cette stratégie doit couvrir toutes les dettes de l'administration centrale, des collectivités territoriales (dettes extérieure et intérieure) et la dette garantie et avalisée par l'Etat.

Il s'agit des emprunts :

- intérieurs et extérieurs contractés directement par l'Etat ;
- intérieurs et extérieurs contractés par les démembrements de l'Etat ;
- des entreprises publiques et privées garantis par l'Etat ou par ses démembrements.

Grace à l'obtention auprès du FMI, en 2017, d'une facilité élargie de crédit et à la mise en œuvre d'une gestion budgétaire plus efficace, le Togo a vu se rouvrir les possibilités d'emprunt à des conditions préférentielles auprès des bailleurs de fonds internationaux. Ces facilités seront mises au service du financement des investissements structurants, notamment pour les infrastructures de transport, les équipements de production et de transport d'électricité et les équipements de gestion de l'eau.

La mise en œuvre de la politique nationale d'endettement public et de gestion de la dette publique permettra d'avoir : un cadre juridique et institutionnel renforcé, amélioré, harmonisé et intégrant les meilleures pratiques internationales en matière d'endettement public et de gestion de la dette publique (Front, Middle, et Back Offices) ; une meilleure coordination entre les acteurs intervenant dans la chaîne d'endettement ; un meilleur contrôle des actes d'endettement public et une gestion opérationnelle de la dette publique.

II.8 Perspectives des convergences communautaires

Durant la période sous-revue, la politique budgétaire sera menée dans un souci de respect des critères de convergence communautaires. Ainsi, le gouvernement s'emploiera à améliorer le niveau des recettes tout en maîtrisant les dépenses budgétaires. Ces actions permettront d'obtenir les niveaux de soldes budgétaires sur PIB de -2,4% en 2020, -1,7% en 2021 et -0,6% en 2022. La masse salariale rapportée aux recettes fiscales sera de 34,9%, 33,1% et 31,4% pour les trois années considérées. Quant au taux de pression fiscale, il serait de 19,6%, 19,3% et 19,0%.

Tableau 15: *Evolution des critères de convergences de 2020 à 2022*

N°	Critères	Norme	2020	2021	2022
I	**Critères de premier rang**				
1	Solde budgétaire dons compris / PIB	≥-3%	-2,4	-1,7	-0,6
2	Taux d'inflation annuel moyen	≤3%	1,7	1,6	1,7
3	Encours dette intérieure et extérieure / PIB	≤70%	68,4	64,9	61,4
II	**Critères de second rang**				
1	Masse salariale / recettes fiscales	≤35%	34,9	33,1	31,4
2	Taux de pression fiscale	≥20%	19,6	19,3	19,0

Source : *DGBF/DGEAE/DDPF*

CHAPITRE IV : PRIORITES ET CHOIX STRATEGIQUES BUDGETAIRES EN MATIERE D'ALLOCATION GLOBALE DES RESSOURCES

I Plan national de développement (PND) 2018-2022

Nouveau cadre de référence en matière de développement, le PND entend concilier et traduire les ambitions d'émergence et de développement durable à travers la transformation structurelle de l'économie et la professionnalisation des différents secteurs des chaînes de valeurs, l'accélération de la croissance, la réduction de la pauvreté et des inégalités et la préservation de l'environnement.

I.1Les grands axes du PND 2018-2022

Le Plan national de développement 2018-2022 s'appuie sur les défis majeurs dégagés du diagnostic de la situation économique, sociale et environnementale. Son orientation est déclinée en trois axes stratégiques qui sont :

- **Axe stratégique 1** : Mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région ;
- **Axe stratégique 2** : Développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives ;
- **Axe stratégique 3** : Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion.

I.1.1 Quelques grandes actions par axe du PND

Les principaux défis auxquels le gouvernement doit s'attaquer au cours de la mise en œuvre de ce plan pour mieux assurer la transformation structurelle de l'économie sont principalement :

Axe 1 : Mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région

- le développement d'une chaîne logistique et de transport autour du Port autonome de Lomé en l'intégrant à un réseau de transport rénové en vue de créer un hub logistique et un corridor de développement compétitifs ;
- le parachèvement des réformes du cadre juridique de régulation du secteur des TIC, la réduction des coûts et l'amélioration de la connectivité pour progresser rapidement vers la digitalisation de l'économie ;
- l'amélioration de la gouvernance sous toutes ses formes qui se traduit par une administration dont les performances doivent être renforcées pour accompagner la transformation de l'économie ;

Axe 2 : Développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries

- le développement des chaînes de valeur dans le secteur agro-sylvo-pastoral par la mise en place des agropoles fédérant plusieurs activités (culture vivrière, aquaculture, transformation et recherche) y compris la réforme du foncier ;
- le développement des chaînes de valeur dans le secteur des industries manufacturière, artisanale et extractive par la création de parcs industriels intégrés et tournés vers des industries exportatrices et intensives en main d'œuvre (exemple de l'industrie textile), ainsi que le développement de la transformation des filières des phosphates et le renforcement de la filière de transformation du calcaire ;
- la réduction du déficit en fourniture de services énergétiques.

Axe 3: Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion

- l'amélioration de l'accès équitable des populations à l'éducation, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur de qualité orienté vers le marché du travail ;
- le renforcement de l'accès des populations togolaises aux soins de santé/nutrition universels ;
- le renforcement de l'accès des populations, en particulier les jeunes et les femmes, à un emploi productif, décent et durable ;
- l'amélioration du système de protection sociale et civile ;
- le renforcement de l'équité et l'égalité de genre ;
- l'amélioration de l'accès des populations, notamment les plus pauvres, à l'eau potable, à l'hygiène, à l'assainissement et à des services énergétiques domestiques durables.

I.2 Plan de financement du PND

Chacune de ces trois ambitions mobilisera les ressources internes et externes en recherchant des dispositifs de financement innovants faisant largement appel à l'investissement privé.

Suivant le schéma de financement, le coût global du PND 2018-2022 est estimé à 4.622,2 milliards de francs CFA. Il sera financé à concurrence de 35,1% par le budget de l'Etat, soit 1.623,1 milliards de francs CFA, le reste, soit 64,9% du coût global sera financé par le secteur privé.

Le financement public sera prioritairement porté par des dons et des emprunts extérieurs à des taux concessionnels. Ces financements à conditions préférentielles seront obtenus grâce à la mobilisation des bailleurs internationaux rendue possible par l'obtention auprès du FMI d'une facilité élargie de crédit. Les financements sur ressources intérieures seront en priorité consacrés aux actions prévues dans le cadre de l'axe 3 qui mettront l'accent sur les investissements sanitaires et sociaux ainsi que sur l'éducation et la formation, renforçant ainsi la cohésion nationale et la qualité de vie de la population.

Tableau 16: *Schéma de financement public du PND (en milliard de francs CFA)*

N°	Libellés	A	B	C	Total
		2020	2021	2022	
1	Ressources internes	130,8	131,3	151,3	413,3
2	Ressources externes	203,6	248,5	300,6	752,7
3	**Investissement public**	**334,3**	**379,8**	**451,8**	**1 166,0**

Source : DGBF/PND 2018-2022

I.3 Réformes pour appuyer la participation du secteur privé

Le gouvernement a entrepris une série de mesures de réformes en vue de créer un cadre des affaires propice à l'investissement pour une mise en œuvre réussie du PND.

Du domaine de la fiscalité, il s'agit entre autres, du « transfert de propriété » avec la fusion des formalités et surtout la réduction drastique du coût des droits d'enregistrement et de conservation foncière. La dématérialisation des procédures, la télé déclaration et télépaiement en ce qui concerne le paiement des impôts et taxes au niveau de l'Office Togolais des Recettes (OTR) et des cotisations sociales au niveau de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ainsi que la suppression d'une dizaine d'impôts dans le nouveau Code des impôts.

Du domaine de l'énergie, notons « le raccordement à l'électricité » dont les frais moyennes tensions sont réduits de 50%, « l'obtention du permis de construire » basée sur la dématérialisation des procédures, mais surtout du cadre réglementaire des dispositions portant sur les contrôles techniques. Un accent particulier a été aussi mis sur la « création d'entreprises » axée sur la poursuite de la mise en œuvre de la réforme portant création d'une SARL par acte sous seing privé et la réduction des délais de création d'entreprises.

S'agissant du règlement des litiges commerciaux, la réforme est aussi visible au niveau de « l'exécution des contrats » avec l'adoption d'une nouvelle loi du 10 décembre 2018 instituant les juridictions commerciales en République togolaise en vue d'une efficacité dans le règlement des litiges commerciaux. Le gouvernement a par ailleurs procédé au renforcement de la plateforme portant sur l'autonomisation des procédures relatives aux contentieux commerciaux en procédant à l'actualisation de la plateforme de télé-procédures pour le traitement de cette catégorie de contentieux.

A ces indicateurs, s'ajoute celui de « sûreté mobilière » qui concerne les réformes du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM). Il s'agit ici de la numérisation de tous les dossiers du RCCM, l'immatriculation des nouveaux dossiers, l'interconnexion de la base de données du RCCM et du Centre de Formalité des Entreprises (CEF), et la mise en ligne de la base de RCCM.

S'agissant du transfert des titres de propriété, des mesures ont été prises en vue de réduire les coûts et délais inhérents à la mutation des propriétés. Il s'agit de (i) l'adoption, par la loi de finances gestion 2013, de la réduction des taux des droits d'enregistrement et taxes additionnelles qui sont passés de 9% ou 8% à un taux unique de 6%, (ii) la Parution mensuelle des avis de

demandes d'immatriculation au Journal Officiel de la République Togolaise (JORT), contre une parution biannuelle par le passé.

Enfin, il vient s'ajouter l'adoption par l'Assemblée Nationale, du nouveau code des investissements pour améliorer le climat des affaires.

Il faut rappeler qu'avec une dizaine de réformes réalisées entre juin 2017 et mai 2018, le Togo a amélioré son environnement des affaires sur six indicateurs lui permettant de se hisser dans la liste des 10 pays les plus réformateurs au monde selon le rapport Doing Business 2019 de la Banque Mondiale.

Nonobstant la réalisation des mesures suscitées, le gouvernement s'emploiera dans les années futures à continuer l'amélioration des indicateurs Doing Business du pays afin d'attirer le secteur privé dans la mise en œuvre du PND.

II Les priorités du DPBEB en lien avec le PND

Le DPBEP constitue la traduction financière de la politique gouvernementale et de ses priorités sur la période triennale (2020-2022). Il est l'expression de la marche du gouvernement vers l'atteinte des objectifs définis dans le référentiel national de développement.

Le DPBEP 2020-2022, élaboré en prélude à la loi de finances initiale (LFI) 2020, contribue à une meilleure allocation des ressources mobilisables en cohérence avec les orientations stratégiques des politiques publiques et des priorités du gouvernement définies dans le PND.

II.1 Quelques grands projets d'investissements en liens avec les orientations du PND

N°	Intitulé du projet	Secteur
Axe 1 : Mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région		
1	Projet de réhabilitation de la route Lomé Cotonou (phase 2) et de protection côtière y compris contrôle et surveillance	Transport
2	Travaux de construction ou de réhabilitation de 26 retenues d'eau dans la région des Savanes y compris contrôle	Transport
3	Projet de construction de 15 ponts sur toute l'étendue du territoire national	Transport
Axe 2 : Développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives		
4	Projet de transformation agroalimentaire du Togo (agropole de Kara)	Agriculture
5	Projet de développement de l'agropole Vo-Zio	Agriculture
6	Projet d'appui au mécanisme incitatif de financement agricole (Pro MIFA)	Agriculture
8	Aménagement et viabilisation du site industriel de Kpomé	Industrie
Axe 3 : Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion		
9	Projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA)	Environnement

10	Electrification rurale de 62 localités à partir du système solaire photovoltaïque au Togo	Energie
11	Projet CIZO (académie solaire et réseau granulaire)	Energie
12	Projet d'Alimentation en Eau Potable de 18 centres semi-urbain du Togo (Centrale et Kara)	Eau
13	Projet d'alimentation en Eau Potable de la ville de Kara et ses environs	Eau
14	Projet d'infrastructure et de développement urbain (PIDU)	Cadre de vie
15	Projet de développement des filets sociaux et des services de base	Développement à la base

Source : DGBF/PIP 2019-2022

II.2 Répartition des projets d'investissement du PIP par axe du PND de 2020-2022

Le financement du PND par l'Etat se fait à travers les projets d'investissements retenus dans le cadre du Programme d'investissements publics (PIP).

Dans le PIP 2020-2022, l'on retrouve les projets en cours et les nouveaux projets. La part importante des projets en cours s'explique par le fait que les grands projets structurants au niveau du ministère en charge de l'agriculture (PNIASAN), ceux du ministère des infrastructures (le développement du réseau routier national) ainsi que les deux grands projets initiés par le gouvernement en faveur des secteurs sociaux (PUDC et PAPV) sont repris par le PND. Quant aux nouveaux projets, la plupart n'ont pas encore bouclé les études de faisabilité nécessaires à leur admission au PIP. Un fonds pour le financement des études de faisabilité de tous les projets à inscrire au PIP est prévu à cet effet.

Le tableau ci-après donne le détail de la répartition des projets du PIP 2020-2022 par Axe du PND.

***Tableau 17**: Répartition des projets du PIP 2020-2022 par axe du PND*

Axes du PND	2020	2021	2022	TOTAL
AXE 1	**128 797 588**	**180 972 460**	**178 192 729**	**487 962 777**
A-Nouveaux projets	**8 858 250**	**28 617 294**	**65 793 090**	**103 268 634**
B-Projets en cours	**119 939 338**	**152 355 166**	**112 399 639**	**384 694 143**
AXE 2	**90 284 299**	**91 881 377**	**135 801 282**	**317 966 958**
A-Nouveaux projets	**5 000 000**	**25 944 044**	**79 610 128**	**110 554 172**
B-Projets en cours	85 284 299	65 937 333	56 191 154	207 412 786
AXE 3	**115 262 043**	**106 941 883**	**137 818 641**	**360 022 567**
A-Nouveaux projets	**5 162 823**	**29 077 323**	**86 667 622**	**120 907 768**
B-Projets en cours	**110 099 220**	**77 864 560**	**51 151 019**	**239 114 799**
Total général	**334 343 931**	**379 795 719**	**451 812 652**	**1 165 952 302**

Source : DGBF/PIP 2019-2022

Ainsi, sur la période considérée, le gouvernement financera le PND à concurrence de 41,9% pour l'Axe 1 ; 27,3% pour l'Axe 2 et 30,9% pour l'Axe 3.

Graphique 13: Répartition des projets par axe du PND

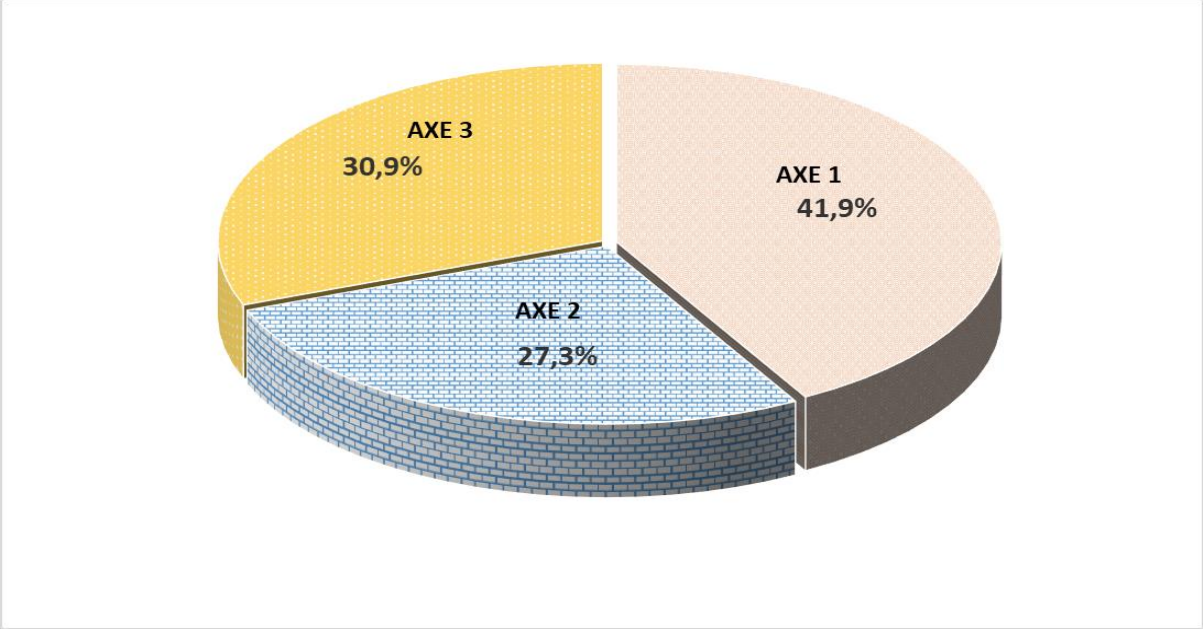

Source : DGBF/PIP 2019-2022

II.3 Quelques principales actions prioritaires au niveau sectoriel

Le budget de l'Etat, gestion 2020 financera, à travers les différents secteurs de l'administration centrale, les actions prioritaires ci-après :

Au niveau du secteur agricole, on retiendra : (i) la mise en place d'Agropoles fédérant plusieurs activités à travers le projet de transformation agroalimentaire du Togo et l'agropole de Vo-Zio; (ii) l'appui au mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (MIFA) destiné à mobiliser de crédits auprès de banques commerciales et systèmes financiers décentralisés au profit d'exploitants agricoles, d'acheteurs de produits agricoles et de promoteurs d'unités de transformation agroalimentaire entre autres (projet d'appui au Mécanisme Incitatif de Financement Agricole fondé sur le partage de risques (ProMIFA) ; (iii) le développement de coopératives enrôlant plus d'agriculteurs ; (iv) le développement des zones d'aménagement agricole planifié (ZAAP); (v) le développement rizicole par la mise en œuvre du projet de développement intégré de la plaine de Mô (PDRIMô), et du projet de développement rizicole de la plaine de Djagblé (PDRD).

Concernant l'économie numérique, les actions du gouvernement viseront en 2020 à renforcer la diffusion et l'intégration du numérique dans tous les secteurs de l'économie nationale à travers des actions telles que : (i) le développement et la modernisation des services numériques ; (ii) le renforcement des infrastructures de connectivité numérique par la poursuite du projet West African regional communications infrastructure program (WARCIP); (iii) la digitalisation de la vie socioéconomique à travers la poursuite des projets Environnement numérique de travail (ENT) , suivi des ouvrages de forage et des indicateurs pour l'eau (SOFIE) , E-village et Agri-PME.

Dans le domaine du commerce, l'action gouvernementale se focalisera sur le renforcement de la compétitivité commerciale. A cet effet, les priorités pour 2020 porteront sur : (i) la mise en place

des infrastructures d'exposition commerciale par la poursuite des projets de facilitation du commerce et compétitivité des services logistiques au Togo, et de reconstruction du marché de Kara); (ii) le renforcement du cadre juridique, institutionnel et organisationnel à travers le programme cadre intégré renforcé CIR et le projet de durabilité et de renforcement des capacités commerciales de l'anacarde et du karité du Togo : PRODAK-Togo.

En ce qui concerne le tourisme, Les priorités pour 2020 porteront sur le développement du tourisme d'affaires par : (i) le développement du tourisme bleu (aménagement des abords du Lac Togo) ; (ii) le développement du tourisme vert (aménagement de la cascade de Womé et du site d'Avévé) et (iii) la valorisation touristique du patrimoine culturel (site des hauts fourneaux de Nangbani).

S'agissant du domaine de l'industrie, l'action du gouvernement portera sur le développement d'une industrie respectueuse de l'environnement, intégrée au reste de l'économie et créatrice d'emplois à travers : l'aménagement et la viabilisation du site industriel de Kpomé.

Dans le domaine de la culture, l'accent sera mis sur le renforcement et la modernisation du secteur culturel à travers (i) le renforcement des infrastructures et équipements des centres de loisirs et culturels des jeunes ; (ii) le renforcement des centres de formation des spécialistes en développement culturel (construction du centre de formation de (IRES-RDEC), réhabilitation de la salle de spectacles de la direction des arts et de la culture) et (iii) l'appui et l'accompagnement des artistes et des clubs culturels.

S'agissant des sports et loisirs, le gouvernement mettra l'accent sur le développement des activités sportives et des loisirs à travers (i) la modernisation des infrastructures de sport et de loisirs par la poursuite de la construction des centres de développement des sports de Kpalimé et de Bassar et (ii) le renforcement de l'éducation physique dans le milieu scolaire et universitaire.

Concernant le secteur de la justice, la politique de l'Etat sera axée sur l'accès équitable à la justice à travers : (i) le renforcement des capacités managériales des juridictions ; (ii) la mise en place de nouvelles infrastructures et réhabilitation des anciennes au niveau des juridictions par la poursuite de la construction du tribunal de première instance de deuxième classe de Sokodé et de la réhabilitation des infrastructures des prisons et (iii) l'informatisation des chaînes judiciaires.

Au niveau des affaires étrangères, l'Etat focalisera son attention en 2020 sur : (i) la mise en place d'un dispositif efficace permettant de mieux mobiliser les ressources de la diaspora togolaise et de canaliser leurs transferts vers des investissements productifs, générateurs de croissance et d'emplois ; (ii) le renforcement de la présence des Togolais dans les organisations et institutions internationales (iii) la consolidation des actions du Togo en faveur de la paix et de la sécurité internationale par la participation aux missions de paix dans les pays en conflit.

Sur le plan de la décentralisation, les priorités pour 2020 porteront sur le renforcement de la gouvernance locale à travers (i) l'accélération de la mise en œuvre de la décentralisation et du développement local par la poursuite des projets d'appui à la décentralisation, de construction de nouvelles communes et préfectures ainsi que (ii) la sensibilisation sur les enjeux et défis de la décentralisation.

S'agissant de la fonction publique, l'accent sera mis sur la poursuite de la modernisation de l'administration publique à travers (i) le programme national de renforcement des capacités et de modernisation de l'Etat pour le développement durable (PNRCME-DD) ; (ii) l'amélioration de la gouvernance du travail dans les TPE/PME et (iii) le renouvellement du système informatique de gestion du personnel de l'Etat.

Dans le domaine de l'énergie, l'accent sera mis sur (i) la diversification des sources de production d'énergies et l'amélioration de l'accès à l'énergie à faible coûts à travers la mise en œuvre du projet d'aménagement hydroélectrique de Sarakawa et la poursuite du projet de réhabilitation de la centrale hydraulique de Nangbéto ; (ii) la promotion des énergies renouvelables à faibles coût par l'initiative d'électrification rurale par kits solaires individuels (CIZO), la poursuite de l'électrification rurale et l'intensification de la promotion du gaz domestique ; (iii) le renforcement de la gouvernance du secteur énergétique par les projets de réformes et d'investissements dans le secteur de l'énergie au Togo (PRISET) et d'assistance au secteur de l'énergie du Togo (PASET) de même que (iv) l'amélioration de la couverture du pays en distribution d'hydrocarbures à travers la normalisation de la distribution des hydrocarbures.

S'agissant du domaine des mines, la politique du gouvernement sera axée sur la poursuite des efforts de recherche minière et géologique pour l'exploration, l'exploitation et le respect par les entreprises de leurs responsabilités sociétales dans l'exploitation des minerais par la réalisation du projet de développement et de gouvernance minière et l'équipement en matériels d'analyses chimiques géochimiques et physiques du laboratoire des mines.

Au niveau du secteur de l'eau et de l'assainissement, le gouvernement veillera à l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement. Les priorités porteront sur l'amélioration des services d'eau potable, des ouvrages et équipements d'hygiène et d'assainissement aux populations à travers (i) le renforcement de l'hydraulique villageoise dans les 5 régions par la mise en œuvre des projets eau et assainissement au Togo (PEAT 1/PEAT 2) et d'alimentation en eau potable de 18 centres semi-urbain du Togo (Centrale et Kara); (ii) le renforcement des ouvrages et équipements d'assainissement dans les 5 régions du pays par les projets d''aménagement urbain du Togo (PAUT 2) et d'aménagement, d'assainissement et de drainage de la zone de raccordement des projets du grand contournement de Lomé et du tronçon golf club-Togblékopé.

En ce qui concerne les infrastructures, l'accent sera mis sur la modernisation du transport routier par (i) la construction des infrastructures routières nationales à travers la réhabilitation de la route Lomé-Cotonou ; (ii) la réhabilitation et la construction des routes nationales secondaires par la poursuite de l'exécution des travaux d'aménagement et de bitumage de la RN17 sur le tronçon Sokodé-Bassar, et des travaux de réhabilitation et de renforcement du tronçon Lomé-Vogan-Anfoin ainsi que (iii) le développement du transport urbain de masse par le renouvellement du parc automobile de la SOTRAL.

S'agissant du secteur de l'urbanisme et habitat, les priorités du gouvernement porteront sur (i) la mise en œuvre du projet d'infrastructure et de développement urbain (PIDU) ; (ii) la densification du réseau géodésique de référence et de nivellement par la construction et la

réhabilitation des bornes géodésiques ainsi que (iii) l'élaboration et l'exécution des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme du Togo.

Au niveau de l'environnement, le gouvernement veillera à assurer la gestion durable des ressources naturelles et la résilience au changement climatique à travers : (i) le renforcement de la lutte contre les changements climatiques par la mise en œuvre du projet d'appui à la lutte contre le changement climatique ; (ii) la lutte contre l'érosion côtière et la dégradation du milieu marin par le projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA) ; (iii) la lutte contre les pollutions et nuisances par le projet de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) ; (iv) la promotion d'un développement durable et la résilience aux changements climatiques ainsi que la mise en œuvre des schémas directeurs d'aménagement des ressources forestières et (v) la gestion et le recyclage des déchets par la mise en œuvre du plan de gestion des fluides frigorigènes (PGFF) .

S'agissant de l'action sociale et de la protection sociale, le gouvernement veillera à renforcer la protection sociale et civile à travers : (i) la poursuite du projet d'urgence de développement communautaire (PUDC) et du programme d'appui aux populations vulnérables (PAPV) ; (ii) la promotion de la couverture maladie universelle ; (iii) la mise en œuvre du projet de développement des filets sociaux et des services de base ainsi que (iv) le renforcement de la protection des enfants.

En ce qui concerne l'inclusion de tous les togolais au processus de développement, les priorités du gouvernement porteront sur le renforcement de l'équité et de l'égalité de genre à travers : (i) l'appui et l' accompagnement des initiatives et activités génératrices des femmes ; (ii) l'autonomisation des femmes et leur participation effective à la prise de décision à tous les niveaux du processus de développement; le rehaussement de 20 à 25% de la part réservée aux jeunes et femmes entrepreneurs dans les attributions de marchés publics.

Le renforcement de ces mécanismes d'inclusion, la solidarité nationale permettra au gouvernement d'appuyer les plus fragiles et vulnérables pour réduire les disparités et pour resserrer les liens entres les togolais.

Concernant l'emploi des jeunes, le gouvernement mettra plus l'accent sur la poursuite : (i) du renforcement de l'employabilité de la main d'œuvre par la mise en œuvre du Programme de volontariat national (PROVONAT) ; des activités du Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ) ; du Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs (PAEIJ-SP) et (ii) de la mise en œuvre du Projet national de promotion de l'entreprenariat rural (PNPER).

Dans le domaine de la santé, l'action du gouvernement portera sur la poursuite de la mise en œuvre du Plan national de développement sanitaire (PNDS) à travers : (i) le renforcement de la gouvernance dans le secteur de la santé par l'approche contractuelle, le financement basé sur les résultats et la qualité des soins et services ; (ii) le renforcement des infrastructures et équipements sanitaires ; (iii) l'amélioration de la disponibilité des médicaments y compris les produits sanguins labiles sécurisés et les autres produits de santé de qualité ; (iv) le renforcement de la sécurité

sanitaire et la réponse aux épidémies et autres urgences de santé publique et (v) le renforcement de la lutte contre les maladies et toutes les formes de malnutrition.

Concernant l'inclusion financière, l'Etat veillera à faciliter l'accès aux services financiers à travers : (i) la promotion de nouveaux produits et services financiers innovants et diversifiés tels que le Produit d'accès à la formalisation (PAF) et le Produit de refinancement (PR) et (ii) le soutien, l'appui et l'accompagnement des Prestataires de services financiers (PSF).

S'agissant des enseignements primaire et secondaire, le gouvernement mettra l'accent sur : (i) le renforcement de la gouvernance du secteur à travers la mise en œuvre du Projet d'appui à la réforme des collèges (PAREC 2) ; (ii) l'amélioration de la qualité de l'éducation de base par le Projet d'amélioration de l'accès-équité et de la qualité de l'éducation au Togo (PAAQET) et (iii) le renforcement des infrastructures scolaires par la poursuite de la construction et de la réhabilitation de bâtiments scolaires et administratifs.

Concernant les enseignements techniques, l'accent sera mis sur : (i) l'accroissement des infrastructures de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ; (ii) le renforcement des centres de formations professionnelles aux métiers et (iii) l'amélioration de la qualité de la formation professionnelle par la poursuite du Programme de formation technique et professionnelle et emploi des jeunes (PAFPE 2).

Au niveau de l'enseignement supérieur, les priorités du gouvernement porteront sur l'offre d'un enseignement supérieur de qualité orienté vers le marché du travail à travers (i) le renforcement de la gouvernance du secteur par la poursuite du Programme d'appui à la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement supérieur en sciences et ingénierie dans les universités publiques du Togo (PARESI-UPT) ; (ii) la promotion de la recherche-développement et des innovations technologiques par la poursuite des activités du Centre d'excellence régional sur les sciences aviaires (CERSA) à l'Université de Lomé et du Centre d'excellence en protection durable des cultures (CEProDuC) à l'Université de Kara .

Dans le domaine de la défense et de la sécurité, l'Etat aura pour priorité en 2020 d'améliorer la contribution des forces de défense et de sécurité à la vie socio-économique à travers : (i) le renforcement de leurs capacités d'intervention ; (ii) le renforcement de la contribution des forces de défense et de sécurité à la vie socioéconomique du pays par le projet de renforcement des services hydrométéorologiques et d'alerte (HYDROMET).

Il est important de préciser que le choix porté sur ces domaines comme priorités n'implique pas l'abandon ou le non accompagnement des autres domaines. Il s'agit plutôt d'un recentrage des actions Gouvernementales pour plus d'efficacité au regard de la contrainte de ressources et eu égard aux ambitions du PND.

CHAPITRE V : RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

La gestion des finances publiques pourrait être influencée par des risques dont l'impact serait la contre-performance dans la mise en œuvre des politiques publiques. Ces risques sont inhérents à la mobilisation des ressources, aux évènements imprévus et à la production agricole et industrielle. Pour atténuer les risques identifiés, des mesures ont été proposées.

Le présent tableau retrace les principaux risques ainsi que leurs mesures d'atténuation.

Tableau 16 : *Risques et mesures d'atténuation*

Typologie du risque	Nature des risques		Mesure d'atténuation
Elevé	**Risques liés à la mobilisation des ressources**	**Risques liés à la mobilisation des ressources intérieures :** La mobilisation des ressources internes est généralement assise sur l'évolution de l'activité économique. Cette dernière se déroule dans un environnement social, politique, juridique, régional et international qui l'influe significativement.	La prise de mesures idoines pour assurer une mobilisation optimale des ressources internes et externes permettant le financement du PND 2018-2022: Accroissement des efforts de mobilisation des ressources internes (nouvelles niches fiscales)
Elevé		**Risques liés à la mobilisation des ressources extérieures:** Faible maîtrise des procédures de décaissement des Partenaires techniques et financiers (PTF) conduisant à la mise en place tardive des financements extérieurs Réticence des PTF à mettre en œuvre les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide publique au développement constitue un handicap majeur pour la bonne exécution des projets programmés. Hausse des charges d'emprunt pourrait restreindre les entrées de capitaux et ralentir la croissance dans de nombreux marchés émergents et économies en développement.	Opérationnalisation de la plate-forme de gestion de l'aide (PGA) Amélioration de la capacité d'absorption des ressources budgétaires Renforcement du cadre de dialogue gouvernement-Partenaires Techniques et Financiers Mise en place d'un dispositif de mobilisation des ressources de la diaspora renforcement des capacités des acteurs sur les procédures de décaissement des PTF
Elevé	**Risques liés aux évenements imprévus**	**Risques climatiques:** L'agriculture togolaise dépend fortement de la pluviométrie. Ainsi, les aléas climatiques pourraient entraîner la baisse de sa production (sécheresses, Inondations, Faible maîtrise de l'eau) Erosion côtièreFaible capacité d'adaptation aux changements climatiques	Intensification du Reboisement de la flore; Lutte contre l'abattage anarchique des arbres; Modernisation du secteur agricole afin de limiter l'impact des aléas climatiques sur la production ; (construire des retenues d'eau, mettre en place des systèmes d'irrigation moderne)Renforcement de l'adhésion des populations aux modes de production et de consommation durablesRenforcement du système d'alerte précoce et de coordination efficace des réponses
Moyen		**Risques sanitaires :** Le Togo reste exposé à des menaces sanitaires, notamment des épidémies (Ebola, fièvre lassa, méningites, etc.).	Pérénisation de la lutte contre les maladies épidémiologiques ; Surveillance des frontières
Elevé		**Risques sécuritaires** :	Renforcement de la sécurité intérieure et aux frontières;

Typologie du risque	Nature des risques		Mesure d'atténuation
		La situation sécuritaire de la zone UEMOA est ménacée. le Togo n'est pas donc exempté d'éventuelles attaques terroristes. En plus de ces menaces, il faut ajouter celle de la piraterie maritime dans le golfe de guinée. Contrecoups des crises politiques dans les pays voisins	Coopération transfrontalière des services de sécurité Sensibilisation sur les menaces terroristes et Renforcement de la confiance des populations aux forces de défense et de sécurité Renforcement du cadre réglementaire de lutte contre la piraterie maritime
Moyen		**Risques socio-politiques** : Le manque de consensus dans la gestion des dossiers socio-politiques Les manifestations de rue engendrées par les crises socio-politiques impactent négativement l'activité économique.	Renforcement du dialogue social Promotion du dialogue politique
Elevé	**Risques liés à la production**	**Risques liés à la production agricole** : La volatilité des cours des matières premières exportées (coton, café, cacao…), la hausse des prix des produits importés.	Diversification de la base des matières premières exportées; Renforcement et l'élargissement de la production locale ainsi que la promotion de la consommation des produits locaux ; Intensification de la recherche phytosanitaire en vue d'anticiper les attaques des cultures;
		Risques liés à la production industrielle La volatilité des cours des matières premières exportées (coton, phosphates, clinker …), la hausse des prix des produits importés.	Renforcement des investissements de soutien à l'économie notamment dans le domaine de l'énergie, des transports dont le transport aérien et maritime ; Diversification de la base des matières premières exportées;
Moyen	**Autres risques**	**Autres risques:** La non réalisation des investissements dans les secteurs de soutien à l'économie sont également des risques à considérer. Lenteur dans la conduite des réformes et faible capacité à conduire la mise en œuvre du PND Instabilité administrative, sociale et économique liée à la mise en œuvre de la décentralisation Mauvaise compréhension, interprétation et application du concept des droits de l'homme	Poursuite de la transformation continue du Togo comme centre d'affaires commercial de premier ordre dans la sous-région Renforcement des capacités de l'Administration à encadrer et suivre la réalisation des actions sur le terrain Sensibilisation sur les enjeux et défis de la décentralisation Transfert des ressources et des compétences Renforcement des capacités des élus et des communes Développement d'une culture démocratique par la sensibilisation, la formation et la communication sociale

CONCLUSION

L'élaboration du Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle intervient dans le cadre de la réforme de la gestion des finances publiques conformément à la LOLF 2014. La programmation budgétaire 2020-2022 concilie les objectifs de consolidation de la croissance économique et les défis de développement économique et social du gouvernement au regard des recettes attendues et des prévisions de dépenses budgétaires.

Le document est élaboré dans un contexte économique national marqué par une croissance qui devrait se situer à 5,4% en 2020 ; 5,6% en 2021 et 5,8% en 2022. Cette croissance sera soutenue par l'ensemble des secteurs de l'économie.

Au cours des trois prochaines années (2020 à 2022), les recettes budgétaires devraient connaître une hausse grâce à une politique fiscale qui devrait reposer sur la poursuite de la modernisation de l'administration fiscale et l'élargissement de l'assiette fiscale. Une politique de maîtrise des dépenses permettra d'améliorer le contrôle des dépenses publiques. De manière globale, sur toute la période de 2020 à 2022, les prévisions budgétaires affichent une prédominance des dépenses d'investissement et des dépenses de personnel.

Cette programmation triennale se caractérise par une prudence observée au niveau des projections de recettes et des dépenses au regard des critères de convergence notamment le respect du solde budgétaire qui s'établirait à -2,4% en 2020, -1,7% en 2021 et -0,6% en 2022 pour une norme communautaire supérieure ou égale à -3,0%.

Toutefois, des risques potentiels notamment les risques sécuritaires et sanitaires dans la région ouest-africaine, et la baisse de l'activité économique chez nos partenaires pourraient influencer la réalisation de nos prévisions économiques et budgétaires

ANNEXE : Cadrage budgétaire 2020-2022 (en milliers de francs CFA)

	A	B	C	D	E	F
		Réalisation 2018	2019	2020	2021	2022
1	**TOTAL RESSOURCES DE L'ETAT (I+III)**	**1 241 031 406**	**1 457 852 538**	**1 405 764 171**	**1 480 964 203**	**1 418 952 625**
2	*Taux d'évolution*	*14,5%*	*17,5%*	*-3,6%*	*5,3%*	*-4,2%*
3	**I - RECETTES BUDGETAIRES (A+B+C)**	**774 052 992**	**881 145 163**	**917 103 421**	**971 039 672**	**1 032 931 298**
4	*Taux d'évolution*	*9,4%*	*13,8%*	*4,1%*	*5,9%*	*6,4%*
5	**A - Recettes fiscales (1+2)**	**575 173 110**	**669 502 090**	**678 361 000**	**723 309 000**	**773 531 000**
6	*Taux d'évolution*	*2,1%*	*16,4%*	*1,3%*	*6,6%*	*6,9%*
7	**1 - Recettes fiscales (CI)**	***301 432 510***	***369 785 786***	***356 176 000***	***380 762 000***	***408 106 000***
8	*Taux d'évolution*	*3,3%*	*22,7%*	*-3,7%*	*6,9%*	*7,2%*
9	Recettes fiscales liquides	*276 157 176*	*342 138 090*	*335 026 000*	*361 124 000*	*390 762 000*
10	Recettes fiscales non liquides	*25 275 334*	*27 647 696*	*21 150 000*	*19 638 000*	*17 344 000*
11	**2 - Recettes fiscales (CDDI)**	***273 740 600***	***299 716 304***	***322 185 000***	***342 547 000***	***365 425 000***
12	*Taux d'évolution*	*0,9%*	*9,5%*	*7,5%*	*6,3%*	*6,7%*
13	Recettes fiscales liquides	*224 579 327*	*243 100 000*	*272 835 000*	*296 726 000*	*324 954 000*
14	Recettes fiscales non liquides	*49 161 273*	*56 616 304*	*49 350 000*	*45 821 000*	*40 471 000*
15	**B - Recettes non fiscales**	**92 985 054**	**80 400 000**	**70 204 894**	**70 766 269**	**73 587 674**
16	*Taux d'évolution*	*67,3%*	*-13,5%*	*-12,7%*	*0,8%*	*4,0%*
17	**C - Dons (1+2)**	**105 894 828**	**131 243 073**	**168 537 527**	**176 964 403**	**185 812 624**
18	*Taux d'évolution*	*19,6%*	*23,9%*	*28,4%*	*5,0%*	*5,0%*
19	**1-Dons programmes (Appuis budgétaires)**	**33 182 906**	**20 383 398**	**58 095 312**	**61 000 078**	**64 050 081**
20	*Taux d'évolution*	*-31,3%*	*-38,6%*	*185,0%*	*5,0%*	*5,0%*
21	**2 - Dons projets**	**72 711 922**	**110 859 675**	**110 442 215**	**115 964 326**	**121 762 542**
22	*Taux d'évolution*	*80,8%*	*52,5%*	*-0,4%*	*5,0%*	*5,0%*
23	**II - DEPENSES BUDGETAIRES (A+B)**	**786 994 280**	**894 969 620**	**1 021 023 541**	**1 027 542 511**	**1 047 625 556**
24	*Taux d'évolution*	*11,1%*	*13,7%*	*14,1%*	*0,6%*	*2,0%*
25	**A - Dépenses ordinaires (1+2+3+4+5)**	**592 093 432**	**601 268 496**	**682 809 971**	**644 746 793**	**594 812 904**
26	*Taux d'évolution*	*10,2%*	*1,5%*	*13,6%*	*-5,6%*	*-7,7%*
27	**1 - Dépenses de personnel**	**200 399 508**	**215 260 452**	**236 829 912**	**239 650 594**	**243 055 055**
28	*Taux d'évolution*	*3,9%*	*7,4%*	*10,0%*	*1,2%*	*1,4%*
29	**2 - Dépenses d'acquisition de biens et services**	**132 878 802**	**98 777 676**	**112 550 158**	**104 021 166**	**105 436 572**
30	*Taux d'évolution*	*76,2%*	*-25,7%*	*13,9%*	*-7,6%*	*1,4%*
31	**3 - Dépenses en atténuation de recettes (dépenses fiscales)**	**74 436 607**	**84 264 000**	**70 500 000**	**65 459 000**	**57 815 000**
32	*Taux d'évolution*	*-34,8%*	*13,2%*	*-16,3%*	*-7,2%*	*-11,7%*
34	**4 - Dépenses de transfert courant**	**113 624 061**	**124 817 432**	**128 000 000**	**129 000 000**	**130 000 000**
35	*Taux d'évolution*	*11,0%*	*9,9%*	*2,5%*	*0,8%*	*0,8%*
36	**5 - Charges financières de la dette**	**70 754 454**	**78 148 936**	**134 929 901**	**106 616 033**	**58 506 277**
37	*Taux d'évolution*	*34,9%*	*10,5%*	*72,7%*	*-21,0%*	*-45,1%*
38	Intérieure	*56 540 604*	*66 807 302*	*96 827 057*	*96 735 130*	*48 914 233*
39	Extérieure	*14 213 850*	*11 341 634*	*38 102 844*	*9 880 903*	*9 592 044*
40	**B - Dépenses en capital**	**194 900 848**	**293 701 124**	**338 213 570**	**382 795 719**	**452 812 652**
41	*Taux d'évolution*	*14,0%*	*50,7%*	*15,2%*	*13,2%*	*18,3%*
	1 - Dépenses d'investissement		9 230 579	9 558 319	10 396 768	11 332 477
	Taux d'évolution			*3,6%*	*8,8%*	*9,0%*
	2 - Projets d'investissement	194 900 848	284 470 545	328 655 251	382 795 719	452 812 652
	Taux d'évolution	14,0%	46,0%	15,5%	16,5%	18,3%
42	Financées sur ressources propres	64 002 505	95 275 167	125 066 566	126 260 907	166 260 907
43	*Taux d'évolution*	*-36,6%*	*48,9%*	*31,3%*	*1,0%*	*31,7%*
44	Financées sur ressources extérieures	130 898 343	189 195 378	203 588 685	256 534 812	286 551 745
45	*Taux d'évolution*	*86,9%*	*44,5%*	*7,6%*	*26,0%*	*11,7%*
46	**SOLDE BUDGETAIRE DONS COMPRIS (I - II)**	**-12 941 289**	**-13 824 457**	**-103 920 120**	**-56 502 839**	**-14 694 259**
47	**III - RESSOURCES DE TRESORERIE (A+B+C)**	**466 978 415**	**576 707 375**	**488 660 750**	**509 924 531**	**386 021 328**
48	*Taux d'évolution*	*23,9%*	*23,5%*	*-15,3%*	*4,4%*	*-24,3%*
49	**A - Emprunts projets**	**58 186 421**	**78 335 703**	**93 146 470**	**140 570 486**	**164 789 203**
50	**B - Emprunts obligataires**	**368 768 648**	**178 271 672**	**395 514 280**	**369 354 045**	**221 232 125**
52	**C - Autres emprunts**	**40 023 346**	**320 100 000**			
57	**IV - CHARGES DE TRESORERIE (A+B)**	**368 768 648**	**562 882 918**	**384 740 630**	**453 421 692**	**371 327 069**
58	*Taux d'évolution*	*-19,1%*	*52,6%*	*-31,6%*	*17,9%*	*-18,1%*
59	**A - Amortissement de la dette intérieure**	**335 045 427**	**529 568 074**	**348 464 404**	**416 911 202**	**327 750 122**
64	dont réduction des arriérées		*35 407 918*		*0*	*0*
67	**B - Amortissement de la dette extérieure**	**33 723 221**	**33 314 844**	**36 276 226**	**36 510 490**	**43 576 947**
69	**SOLDE DE TRESORERIE (III-IV)**	**98 209 767**	**13 824 457**	**103 920 120**	**56 502 839**	**14 694 259**
70	**TOTAL CHARGES DE L'ETAT (II+IV)**	**1 155 762 928**	**1 457 852 538**	**1 405 764 171**	**1 480 964 203**	**1 418 952 625**
71	*Taux d'évolution*	*-0,7%*	*26,1%*	*-3,6%*	*5,3%*	*-4,2%*
72	**PIB courant en milliers de FCFA**	**2 942 679 000**	**3 198 131 000**	**3 464 004 000**	**3 752 281 000**	**4 072 251 000**
73	**Solde global [(I-II)+(III-IV)]**	**85 268 478**	**0**	**0**	**0**	**0**
74	Solde budgétaire primaire intérieur [SPI= (RF+RNF) - (DP+B&S+Tr)-RI]	82 816 681	131 507 363	75 619 258	129 683 602	144 551 140
75	Solde budgétaire primaire global, base ordonnancement[SBPG B0 =**(RF+RNF+Dons) - (DP+B&S+TC)-DC]**	57 813 166	64 324 479	31 009 781	50 113 194	43 812 018
76	Solde budgétaire primaire glabal, base caisse[SBPI= (RF+RNF+Dons) - (DP+B&S+Tr)-DI-RDA]	57 813 166	28 916 561	31 009 781	50 113 194	43 812 018
77	Solde budgétaire primaire intérieur en % du PIB	2,81%	4,11%	2,18%	3,46%	3,55%
78	Solde budgétaire primaire global, base ordonnancement en % du PIB	1,96%	2,01%	0,90%	1,34%	1,08%
79	Solde budgétaire primaire global, base caisse en % du PIB	1,96%	0,90%	0,90%	1,34%	1,08%
80	**Solde budgétaire dons compris en % du PIB ≥ -3 %**	**-0,44%**	**-0,43%**	**-3,00%**	**-1,51%**	**-0,36%**
81	*Masse salariale en % des recettes fiscales ≤ 35%*	*34,84%*	*32,15%*	*34,91%*	*33,13%*	*31,42%*
82	Recettes fiscales en % du PIB ≥ 20 %	*19,55%*	*20,93%*	*19,58%*	*19,28%*	*19,00%*
83	*Dépenses ordinaire en % des ressources internes*	***84,42%***	***78,06%***	***84,65%***	***75,40%***	***65,28%***

Source : DGBF